



Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Jeudi 13 juin 2024 – 19h00
Grande Salle du Motty

Présidence : M. Charles Koller

Scrutateurs : Mme Fiona Calame - M. Claudio Eyrauch

Secrétaire : Mme Silvana Passaro

Huissière : Mme Katia Izzo

Ordre du jour

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 mars 2024**
5. **Assermentation / élection**
6. **Préavis 2024/06 : Adoption du Plan d'affectation Vallaire**
7. **Rapport-Préavis 2024/07 : Réponse au postulat de Mme la Conseillère Taisia Terretaz et M. le Conseiller Guillaume Leuba : « Pour une gestion différenciée et extensive des espaces verts »**
8. **Droit d'initiative**
 - a. Interpellation de M. le Conseiller José Birbaum « Futures jonctions autoroutières d'Ecublens, Chavannes et Maladière ; où en est-on ? ».
 - b. Autres interventions
9. **Communications municipales**

- a. Communications écrites
- b. Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité
- c. Communications orales

10. Divers

M. le Président

Je vous souhaite la bienvenue à notre Conseil communal du 13 juin 2024.

1. Appel

J'ai le plaisir de passer, sans plus attendre, la parole à notre Secrétaire, Mme Silvana Passaro, pour le point 1 de notre ordre du jour - l'appel.

⇒ **L'appel relève la présence de 53 Conseillères et Conseillers sur 72, 17 personnes sont excusées et deux arrivent plus tard.**

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Giuseppe Alongi, Christine Bolatdermici, Sandra Chevalley, Giampiero Corrado, Mattia De Cagna, Deborah Demontis, Françoise Favre, Jade Hänni, Michel Haradhun, Alice Krug, José Lourenco Jorge, Snezana Markovic, Anuta Pichon, Pamela Raboud, Stéphane Raveau, Nancy Raveau-Golay et Rexhep Shala.

Conseillères et Conseillers absents : -

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : MM. Vanco Atanasov et Alexandre Schelling

⇒ **Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité des membres présents est fixée à 27.**

Nous passons maintenant à l'activation du matériel du vote électronique. Chère Scrutatrice cher scrutateur, je vous remercie d'activer à présent les zapettes. Vous pouvez annoncer votre présence à l'aide du bouton entrée.

L'activation des zapettes confirme la présence de 53 Conseillères et Conseillers. 17 personnes se sont excusées et 2 arrivent plus tard.

POINT 2 : Communication du Bureau

Je passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir les communications du Bureau.

Votations Fédérales du 9 juin 2024

Je remercie les membres du Bureau, ainsi que nos 2 Huissiers pour avoir assuré le dépouillement des votations du dimanche 9 juin 2024.

Le nombre de bulletins rentrés est de 2'404, ce qui représente un taux de participation de 42,69 %.

Objet n°1 : Initiative d'allègement des primes

⇒ L'objet est accepté par 66,92 % des suffrages.

Objet n°2 : Initiative pour un frein aux coûts

⇒ L'objet est refusé par 70,98 % des suffrages.

Objet n°3 : Initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique »

⇒ L'objet est refusé par 77,01 % des suffrages.

Objet n°4 : Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité

⇒ L'objet est accepté par 79,04 %.

Je cède la parole à M. le Conseiller Lagrive pour un point concernant l'ORPC

M. le Conseiller Gérald Lagrive

En tant que futur Président de l'ORPC, au 1 juillet 2024, j'ai le regret de vous annoncer le décès au 10 juin de Mme Corinne Reymond, Lieutenant-colonel de l'ORPC. Le poste est assuré ad interim par M. Stéphane Sahly.

Au chapitre des représentations

Depuis notre dernier Conseil communal, j'ai eu le plaisir de représenter notre Conseil communal,

⇒ Le samedi 8 juin 2024 à l'Assemblée générale des 55+

Au chapitre des correspondances

Le 29 mai 2024, j'ai reçu la lettre de démission de Mme la Conseillère Olive Ducry du groupe PSIG. Je vous en donne la lecture.

⇒ **Annexe 1**

Le 4 juin 2024, j'ai reçu la lettre de démission de M. le Conseiller Carlos Esteban Romeo du groupe PSIG. Je vous en donne la lecture.

⇒ **Annexe 2**

Avec l'arrivée de M. le Conseiller Vanco Atanasov, le nombre des Conseillères et Conseillers passe à **54** et la majorité est fixée à **28**.

Au chapitre des communications présidentielles

Je vous annonce un changement de nom au sein du Conseil communal. En effet, Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry s'appelle désormais Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si tel n'est pas le cas, je vous prie de vous manifester.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Je remercie les scrutateurs de lancer le vote. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 52 OUI que **l'ordre du jour tel que présenté est accepté.**

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 2 mai 2024

M. le Président

Vous avez tous reçu ce procès-verbal, celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu sont priés de se manifester.

A la suite d'un problème de diffusion de l'annexe n°12 : Vœu de Mme la Conseillère Valérie Bernier, le Greffe et le service informatique ont pu faire le nécessaire.

Les modifications suivantes ont été apportées au PV :

À la page 3 du PV, au chapitre des représentations, Mme Daniela Miéville a assuré la représentation du Bureau au rapport annuel SDIS Chamberonne le 22 mars 2024 et non le 22 avril comme écrit.

A la page 10, la forme de l'intervention de M. le Conseiller Cédric Sandoz a été modifié.

A la page 21, la prise de parole de M. le Syndic a été modifiée comme suit :

Nous avons exigé du propriétaire une sécurisation du bâtiment, chose faite après plusieurs demandes. Ces demandes ont été faites non seulement par la Municipalité mais aussi par la police de l'Ouest qui avait dû intervenir à de nombreuses reprises car le site devenait dangereux. **Malgré cette sécurisation, les lieux sont hélas à nouveau squattés.**

En résumé :

- la phrase « *Suite à des pressions du propriétaire, les squatters ont été délogés.* » a été supprimée;
- et la phrase « *Malgré cette sécurisation, les lieux sont hélas à nouveau squattés.* » a été ajoutée.

J'ouvre maintenant la discussion sur le procès-verbal du 2 mai 2024.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

J'aimerais féliciter notre Secrétaire Mme Passaro. A la p. 1, il est écrit « Huissière M. Durussel ». Lorsque nous avons révisé notre règlement, j'avais demandé que l'on mette systématiquement le règlement au féminin pour changer un peu.

M. le Président

Le PV sera corrigé. Nous nous excusons auprès de M. Durussel.

La discussion n'est plus demandée. Elle est close.

Je remercie les scrutateurs de lancer le vote.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est à **avec 49 Oui et 4 Abstentions** que le **procès-verbal du 2 mai 2024 est accepté.**

5. Assermentation / élection

M. le Président

Le groupe PSIG m'a informé qu'il pourra proposer des remplacements pour la conseillère et le conseiller démissionnaire au plus tôt pour notre prochain Conseil communal du 27 juin 2024.

Conformément à notre ordre du jour, nous devons procéder à l'assermentation d'un Conseiller communal en remplacement de la démission de Monsieur le Conseiller Carlo Turtora.

Je vais demander à Monsieur Alexandre Spring, futur Conseiller de se placer à l'endroit qui lui a été indiqué, puis je vais lire le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation.

Je nommerai alors Monsieur Alexandre Spring qui, à ce moment-là, lèvera la main droite en déclarant « je le promets ».

M. le futur Conseiller Spring pourra rejoindre notre Assemblée, où une place lui est d'ores et déjà attribuée.

J'invite l'Assemblée à se lever.

Serment :

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Alexandre Spring

Je le promets

M. le Président

Monsieur le Conseiller Spring, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée et vous adresse toutes mes félicitations. Vous pouvez prendre place auprès de votre groupe.

Le nombre des Conseillères et Conseillers passe à **55** et la majorité des membres présents est fixée à **28**.

Élection d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes

À la suite de la démission de Madame la Conseillère Ducry un siège vacant à la Commission de recours en matière d'impôts communaux et taxes demande à être repourvu ce soir.

J'attends vos propositions pour ce poste.

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Nous n'avons personne à vous proposer, ce soir.

M. le Président

J'en prends bonne note.

6. Préavis 2024/06 : Adoption du Plan d'affectation Vallaire

En guise d'introduction au traitement du préavis, je vous lis une communication que j'ai reçue par mail cet après-midi du greffe communal.

⇒ **Annexe 3**

Je vous donne lecture des différents courriers de retraits d'oppositions que j'ai en ma possession. Il s'agit de Mme la Conseillère Maya Frühauf, MM. les Conseillers Renzo Posega, Michele Mossi, Daniel Sage et de Mme Maria Guadalupe Tevez.

⇒ **Annexes 4 à 8**

Avant de commencer le traitement de ce préavis, je souhaite vous présenter la proposition de fonctionnement préparée par le Bureau.

1. Traitement des éventuelles récusations
2. Lecture des conclusions du rapport de la Commission de l'urbanisme
3. Amendement de la Commission de l'urbanisme (discussion et vote)
4. Ouverture de la discussion sur le règlement du plan d'affectation (par chapitre)
5. Ouverture de la discussion sur le préavis 2024/06 (point par point)
6. Ouverture de la discussion sur l'ensemble du préavis
7. Vote

Est-ce que l'une ou l'un d'entre vous a des questions et/ou s'oppose à cette manière de fonctionner ?

M. le Conseiller Michele Mossi

J'aimerais juste une clarification entre le point 4 et le point 5. Les divers articles et amendements seraient discutés au point 4, tandis qu'au point 5, comme nous ne pouvons pas amender directement le préavis, on discutera uniquement les conclusions du préavis. Ai-je bien compris ?

M. le Président

Je vais m'assurer que les personnes qui souhaitent intervenir pourront le faire durant la discussion.

Nous aurons une discussion générale sur le préavis et ensuite sur l'ensemble.

M. le Conseiller Michele Mossi

Personnellement, j'aurais fait la discussion générale sur ce projet avant de le faire point par point.

M. le Conseiller Sebastian Süess

Je me demandais, s'il devait y avoir des amendements, il y aurait des votes entre le point 4 et le point 5 ou cela serait tout à la fin ?

M. le Président

L'idée est de traiter point par point et si une Conseillère ou un Conseiller souhaite déposer un amendement, il le fera à ce moment-là.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

J'aimerais apporter quelques précisions concernant la question de M. Süess. On ne va pas voter le règlement aujourd'hui. Nous allons voter les conclusions du préavis. Dans les conclusions, nous allons devoir accepter ou non le règlement.

Si nous souhaitons amender le règlement, il faudrait avoir, au point 4, « voter le règlement ou les amendements ».

C'était ça la question de M. Süess.

M. le Président

Nous allons ouvrir la discussion sur le règlement. S'il y a quelqu'un qui souhaite modifier un article du règlement, on pourra le traiter à ce moment-là et voter l'amendement, comme on le fait pour les budgets.

1. Traitement d'éventuelles récusations

Je vous lis un extrait du règlement de notre Conseil communal qui parle des récusations

Art. 64 Récusation (règlement CC Ecublens)

1. Un membre du Conseil communal ne peut prendre part à une décision ou discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut être récusé par un membre du Conseil ou par le Bureau. Le Conseil statue sur la récusation.
2. Les décisions sur la récusation et sur l'affaire à traiter sont prises à la majorité des membres restants du Conseil. Dans ce cas, l'art. 61 n'est pas applicable.
3. Il est fait mention de la récusation au procès-verbal et sur l'extrait de décision.

Comme vous pouvez le constater 4 membres de notre Conseil communal étaient opposants au projet. En date du 13 juin 2024, les 4 personnes ont retiré leurs oppositions.

Le Bureau a pris connaissance des courriers envoyés par Madame la Conseillère Maya Frühauf et Messieurs les Conseillers Michel Mossi et Daniel Sage.

Le Bureau estime que le contenu de leurs oppositions ne permet pas de démontrer un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Les points évoqués par ces 3 opposants semblent relever de problèmes d'intérêt public.

Le Bureau ne proposera pas de récusation pour ses 3 membres du Conseil communal.

Pour ce qui est de la situation de Monsieur le Conseiller Renzo Posega, le contexte est différent puisqu'il fait mention clairement d'intérêts personnels dans son courrier d'opposition.

Dès lors, le Bureau estime qu'il pourrait y avoir une incompatibilité de prendre part aux discussions pour Monsieur le Conseiller Posega.

Le Bureau souhaite demander l'avis au Conseil communal sur la récusation du Conseiller.

Je passe la parole à Monsieur le Conseiller Posega s'il souhaite s'exprimer à ce sujet.

M. le Conseiller Renzo Posega

Comme vous le savez, je fais partie des personnes qui ont exprimé une opposition à ce PA. Mon opposition est annexée à ce préavis, et elle exprime des intérêts liés au quartier de Montaney, où j'habite, et également des préoccupations plus générales en liens avec ce PA que – je tiens à le dire - dans l'ensemble amène de la qualité à la zone Vallaire.

Ça fait deux semaines, j'ai retiré mon opposition.

Néanmoins, afin de lever tout doute, j'entends me récuser spontanément au moment de voter les conclusions de ce préavis. Au même temps, et étant mes intérêts connus et clairement exprimés, je compte pouvoir participer aux discussions de ce préavis pour les points d'intérêt généraux.

M. le Président

Le Bureau considère que vous pouvez influencer le débat en y participant quand bien même vous ne participez pas au vote final. Le Bureau souhaite donc que le Conseil communal se prononce sur votre récusation.

J'ouvre à présent la discussion sur la récusation de M. le Conseiller Posega.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Je crois qu'il peut y avoir un autre motif de récusation.

Il y a deux Commissions d'urbanisme. La première a été nommée par la Municipalité et qui l'accompagne dans ses projets d'urbanisme. Le Conseil n'a rien à dire sur cette composition. La deuxième Commission nommée quant à elle par le Conseil.

Dans la Commission municipale, figurent MM. les Conseillers Mossi, Süess, Delabays, Morel et Realini.

Dans la Commission du Conseil, figurent Mme Zufferey, MM. Mossi, Süess, Delabays et Realini.

Personnellement, je me demande comment des gens peuvent avoir une opinion extérieure et neutre s'ils ont déjà accompagné le projet.

A la p. 1, il est écrit que le Municipalité a apparemment réuni cette Commission le 27 septembre 2022, le 12 octobre et le 17 janvier 2023.

La moindre des choses serait que les Conseillers qui sont dans la Commission municipale se refusent car nous ne pouvons pas être juge et parti.

Ma deuxième demande serait que le Bureau veille à ce que les membres des deux Commissions ne soient pas les mêmes pour éviter tout malentendu.

M. le Président

Nous prenons bonne note de votre demande.

Si vous ne faites pas de demande formelle concernant la récusation d'autres membres de la Commission, le Conseil ne procédera pas à un vote.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je me permets de réagir aux propos de M. le Conseiller Dudt.

Il me semble que c'est une demande de notre Conseil que d'être présent lors d'élaboration de projets. Nous ne sommes pas nommés par la Municipalité. Lors de l'attribution des commissions au début de législature, nous nous proposons au sein des groupes pour siéger dans différentes commissions.

De ce fait, je ne vois pas pourquoi les membres de cette Commission devraient se récuser, simplement pour avoir préparé un travail en amont.

Si on devait agréer à cette demande, la Commission municipale d'urbanisme ne pourrait plus se réunir, or nous nous sommes déjà réunis sur un certain nombre de projets, sur lesquels, je ne peux pas vous dire en plus car je suis tenu par le secret de de commission et cela créerait des problèmes pour d'autres préavis.

M. le Conseiller Michele Mossi

En effet, je confirme les propos de M. Delabays. Je précise que la Commission d'urbanisme de la Municipalité est une Commission consultative. Elle est constituée d'un membre de chaque parti, à laquelle s'associent un nombre de spécialiste comme un architecte, un géomètre et un notaire.

C'est une Commission qui discute, fait des propositions qui sont ensuite élaborées par le service de MM. Radice et Besson, mais en aucun cas, elle ne peut voter. Cette Commission n'a pas son mot à dire sur la version finale des écrits. Nous pouvons faire des commentaires qui sont ou non suivis par la Municipalité.

C'était une volonté de partager les deux Commissions avec les mêmes personnes pour avoir une vision assez éclairée. C'est dans l'intérêt de tout le monde que les membres qui ont étudié ce projet durant plusieurs heures puissent participer au débat et au vote.

Je vous encourage à refuser la proposition de M. Dudt.

M. le Conseiller Nicolas Morel

Je suis d'accord avec MM. Mossi et Delabays. J'aimerais juste préciser que les motifs de récusation sont liés à un intérêt personnel matériel. En l'occurrence, les membres de cette Commission n'ont aucun intérêt personnel. De ce fait, il n'y a aucune raison de les récuser.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

C'est un fait établi qu'en tant que Conseil communal, nous avons nommé des personnes dans la Commission d'urbanisme qui sont les mêmes que dans la Commission municipale d'urbanisme. Néanmoins, je reconnais qu'il y a un problème de transparence, de gouvernance et d'intérêts. Dans le futur, le Conseil devrait veiller à ne pas avoir les mêmes personnes qui siègent dans une Commission municipale avec le même objet qu'une Commission communale.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Je souhaite me récuser pour l'objet du Plan Vallaire car ma famille a des intérêts en Vallaire.

Mme la Conseillère Fiona Calame

Ayant un lien direct avec une propriété en Vallaire, je me récuse pour l'objet et le vote.

M. le Président

Avec l'arrivée de M. le Conseiller Alexandre Schelling, le nombre des Conseillères et Conseillers est de 56 et la majorité est fixée à 29. En comptant les récusations, nous passons à 54 Conseillères et Conseillers et la majorité est fixée à 28.

Nous allons passer au vote pour la récusation de M. le Conseiller Renzo Posega.

Le vote électronique va être suspendu vu que Mme la Conseillère Calame, scrutatrice, vient de se récuser et qu'elle est la seule à faire fonctionner le vote électronique.

M. le Conseiller Nader Donzel

J'aimerais proposer au Conseil que le Bureau puisse officier dans son intégralité et que je ne pense pas que le Bureau puisse influencer les débats.

M. le Président

Je propose que le Conseil se prononce sur la possibilité que Mme la Conseillère puisse revenir à son poste de scrutatrice.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Je pense que cela a du sens. Depuis son poste, elle ne va pas influencer ni les débats ni le vote.

M. le Président

Je propose que le Conseil vote. Celles et ceux qui acceptent que Mme la Conseillère Calame revienne à son poste de Scrutatrice lèvent la main.

C'est à une large majorité que Mme Calame peut réintégrer son poste de scrutatrice.

Nous allons toutefois lui retirer la zapette, afin de ne pas avoir de malentendu.

Nous passons au vote pour la récusation de M. le Conseiller Posega. Souhaitez-vous récuser M. le Conseiller Renzo Posega pour le traitement du Préavis 2024/06 : Adoption du Plan Vallaire ?

Le vote révèle 20 Oui, 20 non et 4 abstentions. Je vais devoir me prononcer. La position du Bureau considère que M. le Conseiller Posega a des intérêts personnels, de ce fait je confirme le oui.

Suite à la récusation de M. le Conseiller Posega, le nombre des Conseillères et Conseiller passe à **53** avec une majorité fixée à **27**.

Est-ce qu'une Conseillère ou un Conseiller souhaite se récuser ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous pouvons passer au traitement du préavis.

Je passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays pour la lecture du rapport de la Commission de l'urbanisme. Je vous remercie de lire, directement, les 2 vœux de la Commission.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Avant de commencer, il y a une petite coquille dans le rapport que j'ai oublié de corriger. En effet, il faut lire Oriane Martin et non Adriane Martin.

Ce plan d'affectation occupe notre Conseil depuis un moment déjà avec deux préavis 2020/10 et 2021/17.

De plus, la Commission municipale d'urbanisme a suivi ce projet entourée de spécialistes. Ceux-ci ont pu nous éclairer sur certains éléments.

La Commission a passé en revue tant le préavis que le règlement et les oppositions. Elle a accepté non seulement de lever les oppositions mais aussi toutes les réponses qui ont été données par la Municipalité. Elle a accepté de prendre acte tous les amendements amenés par la Municipalité suite aux oppositions.

Elle a mené une importante discussion sur le sujet de la mobilité. Au final, la Commission n'a pas souhaité faire d'amendement sur le règlement. Elle vous recommande d'accepter le préavis par trois voix pour et deux abstentions. La commission préavise favorablement les réponses de la Municipalité aux différentes oppositions et la levée de l'ensemble des oppositions.

Pour faire suite à la discussion concernant la mobilité, la Commission formule deux vœux à l'attention de la Municipalité :

1. La commission souhaite que la Municipalité prenne les mesures adéquates pour que l'accès à la zone « en Vallaire » par les véhicules motorisés individuels se fasse via la RC1, en évitant l'accès depuis le nord de la zone.
2. La commission souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de renforcer l'accessibilité par les transports publics au site, notamment via le

développement de connexions reliant le site à l'EPFL, afin de favoriser la connexion au M1 et aux lignes de bus existantes.
Pour des raisons techniques et de meilleure compréhension, la Commission propose également d'amender les conclusions du préavis comme suit :

1. De lever les oppositions et d'accepter les réponses formulées à celles-ci lors de l'enquête publique du plan d'affectation « Vallaire » ;
2. d'adopter le plan d'affectation « Vallaire » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 11 novembre au 10 décembre 2023 ;
3. d'adopter les modifications, récapitulées sous chiffre ~~4.3~~ 9.2 du présent préavis, apportées au Règlement du plan d'affectation « Vallaire » ;
4. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan ~~de quartier~~ d'affectation « Vallaire ».

M. le Président

Je constate que nous sommes en présence d'un amendement de la Commission de l'urbanisme. Nous allons le traiter maintenant.

L'amendement a été lu par M. le Conseiller Delabays. Est-ce que le rapporteur ou un autre membre de la commission souhaite s'exprimer sur les propositions d'amendements avant que j'ouvre la discussion ? Ce n'est pas le cas.

J'ouvre à présent la discussion sur l' amendement de la Commission.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Mon premier étonnement est que la Municipalité n'a pas mis la levée des oppositions dans son texte et la Commission vient avec « lever les oppositions ». Personnellement, je trouve cela cavalier. Je n'ai pas lu en détail de tout le préavis. En prenant par hasard le point 9.1.28 « Convention » à la p. 25, je lis que certains opposants souhaitent qu'une convention soit signée avec qu'il ne retire leur opposition.

Est-ce qu'une telle convention a-t-elle été signée à ce jour ? Car si celle-ci n'a pas été signée, je trouve cavalier de simplement lever toutes ces oppositions.

Avant d'avoir une réponse positive, je voterai contre ce premier amendement.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

La réponse de la Municipalité est, je crois, assez claire.

Les conventions relatives au PA Vallaire sont régies par le droit privé. Les opposants souhaitent que leur convention détaille de manière plus précise le maintien de leurs droits acquis selon l'article 80 LATC ou les responsabilités respectives concernant les servitudes. Une nouvelle version de la 26/28 convention les concernant, prenant en compte leurs différentes remarques, leur a été fournie. Les opposants 38 et 39 se sont ainsi engagés à ne pas recourir contre la levée d'opposition, à condition que la planification, ainsi que les modifications réglementaires sollicitées, soient adoptées telles que proposées et que d'autres modifications n'impactent pas leurs droits à bâtir. L'opposant 40 a quant à lui indiqué vouloir lever son opposition dès la signature de la convention le concernant.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

La signature des conventions est un travail de très longue haleine, En l'occurrence, l'entreprise LEMO, un acteur important sur le site de Vallaire, tenait à obtenir des garanties très fermes. Les négociations ont duré longtemps. Ils ont obtenus satisfaction. Je ne sais pas si une convention a été signée avec eux. Ils attendaient les débats de ce soir et s'engager à ne pas recourir si le préavis a une issue favorable.

M. le Conseiller Sebastian Süess

Il s'agit ici de précisions sur la forme. Nous proposons de préciser que ce soit le Conseil a levé les oppositions car c'est ainsi qu'il est noté dans le cadre légal. Il nous paraissait opportun de clarifier à ce stade.

M. le Président

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion et vous relis l'amendement déposé par la Commission de l'urbanisme.

Pour des raisons techniques et de meilleure compréhension, la Commission propose également d'amender les conclusions du préavis comme suit :

1. **De lever les oppositions** et d'accepter les réponses formulées à celles-ci lors de l'enquête publique du plan d'affectation « Vallaire » ;
2. d'adopter le plan d'affectation « Vallaire » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 11 novembre au 10 décembre 2023 ;
3. d'adopter les modifications, récapitulées sous chiffre ~~4.3~~ **9.2** du présent préavis, apportées au Règlement du plan d'affectation « Vallaire » ;
4. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan ~~de quartier~~ **d'affectation** « Vallaire ».

Je remercie les scrutateurs de lancer le vote.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est à **avec 33 Oui, 7 Non et 8 Abstentions** que l'amendement de la Commission de l'urbanisme **est accepté**.

Nous passons maintenant à la discussion sur le règlement du plan d'affectation.

Je vais ouvrir la discussion chapitre par chapitre et nous traiterons les éventuels amendements au chapitre concerné.

1. **Titre 1** – dispositions préliminaires
 - a. articles 1 à 6
2. **Titre 2** – Zone d'activités économiques 15 LAT A & B
 - a. Chapitre I – Dispositions urbanistiques – articles 7 à 10
 - b. Chapitre II – Dispositions architecturales – articles 11 à 23

M. le Conseiller Michel Mossi

Cela m'embête de proposer un amendement à un article sans le justifier. Je vais parler des articles 12 et 16.

Je vais faire un préambule par rapport à mon opposition que j'ai retirée. J'ai participé à la Commission municipale d'urbanisme. Cela a été pour moi un travail très constructif et utile non seulement pour nous Conseillers mais aussi pour la Municipalité et ses services.

Je tenais à les remercier car ils ont pris en compte certaines remarques des Commissaires.

Je trouve ce Plan de très bonne qualité et qui mérite d'être soutenu à une exception près, exception, pour moi, de taille ; la densité. Cette densité a une conséquence importante sur la mobilité.

Depuis quelques années, j'interviens au sein de ce Conseil, même en modifiant le slogan de la commune de « Ville et Campagne » en « Ville et fut Campagne » si nous continuons avec cette densification.

Je me suis opposé à ce plan car selon moi la question de la mobilité n'a pas été traitée de façon adéquate.

Les communes voisines commencent à réagir et s'opposent à la forte densification car la mobilité a un prix. Je n'aimerais pas avoir la même situation de trafic comme peuvent avoir certaines grandes villes européennes.

J'ai retiré mon opposition car il y a eu toute une cacophonie sur mon éventuelle récusation et la possibilité que je ne puisse pas participer aux débats.

Cette question de mobilité ne touche pas que la route de Vallaire, la rue Neuve et la route de la Pierre.

Si je propose des amendements ce n'est pas pour jeter à la poubelle tout le travail qui a été fait.

Avec ce plan, on pourrait s'attendre que dans la zone de Vallaire, le nombre d'emplois passe de 1400 aujourd'hui à 5500 dans le futur proche et pourrait atteindre 7500. 5500 emplois c'est l'équivalent de l'EPFL. Cela fait environ 4100 personnes de plus qu'à l'heure actuelle sans compter que les activités prévues amèneront d'autres personnes comme des clients, des visiteurs, des fournisseurs.

De plus Ecotope, on le lit dans son programme, veut animer des conférences sur le climat, la santé, ce qui signifie l'arrivée d'autres personnes. Si on prend les statistiques d'Ecotope très optimistes, les 65% viendraient en transports publics. Mais comment ? Si on fait un calcul avec ces 65%, il faudrait 4 trains de 300 m de long pour transporter toutes ces personnes, alors que nous n'avons ni de gare, ni de voie de chemin de fer. Autre possibilité, il faudrait plus que triplés le nombre de bus que nous avons aujourd'hui. Or tout le monde sait la difficulté de juste rajouter un bus par heure. De plus, qui dit plus de bus cela signifie plus de trafic sur un tronçon déjà très fréquenté, sans parler de la sortie de l'autoroute qui va se faire même si cela n'est pas chez nous mais nous serons impactés. La qualité de vie sur Ecublens aura un impact négatif.

Lors du préavis 2021/17 on demandait un crédit d'étude pour étudier la question de la mobilité dans ce PA. Nous n'avons jamais eu de réponse. Même quand je suis revenu sur la question, durant les discussions, je n'ai pas eu de réponse.

Nous souhaitons faire quelque chose de qualité non seulement pour les habitants d'Ecublens mais aussi pour les personnes qui vont venir travailler et non pour les promoteurs immobiliers.

Normalement, nous densifions les zones où les infrastructures de transports publics sont efficaces.

Alors pourquoi passer d'une hauteur de 11 m à 25 m, sachant que dans le préavis, cité avant, on parlait de 18 m, 20 m maximum. Aujourd'hui, on ajoute un étage. C'est pour cela que je propose des amendements pour réduire les volumes.

A l'article 12 alinéa 5, l'IVB est 8m^3 par m^2 , je propose de le passer à $6,5\text{m}^3$ par m^2 qui est en cohérence de ce que je propose à l'article 16, à savoir réduire les 22 m à 18 m de hauteur, en gros enlever un étage. On me dit que cela ferait l'objet d'une enquête complémentaire. Nous avons attendu jusqu'à présent. Nous devons privilégier la qualité. On me dit aussi que la Municipalité laisserait tout tomber, chose que je trouverais décevant. On me dit aussi qu'Ecotope pourrait aller ailleurs. Arrêtons avec ce genre de commentaires. Ecotope a envie d'être à côté de l'EPFL.

Je vous encourage à soutenir ma proposition d'amendement.

M. le Président

M. Mossi je pense que c'est l'article 11 et non le 12, que vous aimeriez amender. Est-ce bien cela ?

M. le Conseiller Michele Mossi

Oui c'est bien cela, je me suis trompé de numéro. J'ai oublié de dire que j'aimerais que l'on supprime le point a de l'alinéa 4 de l'article 16, c'est-à-dire les bonus écologiques.

M. le Président

Devons-nous voter ces amendements indépendamment ou ensemble ?

(Murmure dans la salle)

M. le Municipal Jean-Louis

En préambule, j'aimerais remercier M. Mossi qui salue la qualité générale du projet de PA Vallaire.

Toutefois, avec les amendements qu'il propose, il réduit ce projet quasiment à néant. Durant 3 ans le Service de l'urbanisme a collaboré avec la direction générale de l'environnement, la direction générale de la mobilité et des routes, le service de la promotion économique et la direction du territoire et du logement. Tous ces services ont travaillé en concertation directe pour aboutir à un projet de PA cohérent et équilibré.

Les amendements tels que proposés remettraient l'ensemble du plan d'affectation en question. Tous les services concernés auraient à se prononcer sur les conséquences qu'ils impliquent et les effets qu'ils induiraient sur le développement de la zone.

Si le brillant réquisitoire développé par Monsieur le Conseiller interroge la pertinence du PA Vallaire, il s'attaque plutôt à la densification en général. C'est pourtant en application de la LAT, des planifications définies par le plan directeur cantonal et le plan directeur intercommunal qu'il a été réfléchi. Ces trois échelons impliquent, Confédération, Canton et Commune. Commune à laquelle vous avez accordé la révision de son plan d'affectation, dont le PA Vallaire ne fait pas partie, et ce, toujours en application du plan intercommunal que vous avez aussi voté.

Tout cela pourrait être remis en question. Dans les communes voisines de St-Sulpice et Crissier, deux plans d'affectation ont été récemment rejetés par voie de référendum communal. A Crissier, par exemple, on s'en mord un peu les doigts. Les mêmes personnes qui ont travaillé pour faire aboutir le référendum le regrettent aujourd'hui et invitent leur Municipalité à considérer d'autres solutions que celles qui consisteraient à réactiver les règles du site d'activités actuellement en vigueur sur le secteur « En Chise ».

S'agissant du site d'activités de Vallaire Venoge, celui-ci restera de toute façon un « site d'activités ». Bouleverser les règles proposées aurait pour conséquence de maintenir les règles actuelles et ce, au détriment de la qualité que l'on souhaite mettre en place dans le secteur.

Effectivement comme l'a relevé M. Mossi, le potentiel de croissance maximal permettrait d'accueillir 5500 emplois sur site dans un horizon de 15 ans, en comparaison des 4800 emplois, que l'on pourrait accueillir dans le même horizon de 15 ans, si l'on se réfère aux règles actuellement applicables. Le plan d'affectation que l'on vous propose et son règlement auraient une durée de vie de 15 à 20 ans.

A quel rythme ce territoire pourrait muter est difficile à dire. Il y a beaucoup d'intérêts en jeu. La plupart des parcelles du plan d'affectation est bâtie mais il y a encore des terrains non bâtis, y compris celui qui pourrait accueillir le projet Ecotope. Sur ce terrain non bâti, et jusqu'à aujourd'hui, plusieurs projets ont été recalés par la Commission de l'urbanisme, et par la Municipalité, car ils proposaient plus d'inconvénients que d'avantages en application du règlement actuellement en vigueur. L'idée consiste principalement à faire muter ce site vers des activités essentiellement secondaires comprenant une part d'activités tertiaires dédiées. Concernant la hauteur des constructions, quand on parle de la réduire de 40 cm, cela signifie supprimer l'usage de certains matériaux comme le bois. Le projet Ecotope est essentiellement développé sur une construction en bois. Cela ne veut pas dire, pour autant, qu'il n'y aurait pas de recours au béton, ici ou là.

Il est utile de préciser que le règlement proposé a pour but d'encourager l'utilisation de matériaux résilients et à inscrire les futurs développements dans la durabilité.

L'aboutissement d'un tel plan d'affectation est un véritable encouragement pour le développement des transports publics permettant d'accéder à cette zone du territoire communal d'une part et, d'autre part, c'est aussi un facteur de développement pour la durabilité. Mme Petoud vous en parlera, peut-être par la suite, mais cela nous permettrait de répondre en partie à la demande du postulat de M. Neyrinck.

En conclusion, ce projet de PA a été réfléchi en collaboration avec l'état de Vaud, il n'est pas que le fruit de la réflexion, ou de la volonté, de la Municipalité.

Si on l'amende de manière très importante, la Municipalité s'y opposera car elle n'est pas favorable à tout amendement qui le dénaturerait. Le tout a été réfléchi pour être cohérent.

M. le Syndic

J'aimerais prendre la parole en tant que administrateur du Conseil d'administration des TL où j'ai le plaisir d'administrer depuis 3-4 ans maintenant.

On reconnaît que la desserte n'est pas optimale. Nous avons une ligne 33 qui est au quart d'heure. Cette offre va être renforcée. Très régulièrement, la situation est réévaluée afin d'offrir le plus de solutions quand un plan de quartier se construit ou pour soulager les personnes qui doivent se rendre sur le lieu de travail.

Je peux vous garantir les bâtiments ne vont pas sortir de terre d'un coup. Il faudra quelques années pour que ce projet voie le jour dans sa globalité. Les TL pourront nous accompagner par une amélioration de l'offre avec des nouvelles lignes.

La desserte d'aujourd'hui va suivre le mouvement. On ne peut pas anticiper les besoins. L'accompagnement se fera automatiquement. Et je vous garantis qu'on y veillera.

M. le Conseiller Sebastian Süess

A mon avis et avec tout mon respect, cher Michele, M. Mossi se trompe trois fois.

Premièrement, évidemment, la densification d'une zone d'activité existante permet justement de protéger la campagne. Si l'on suit le développement urbanistique de l'Ouest lausannois de ces dernières années, on constate que Ecublens s'en est bien sorti. Nous avons su protéger nos campagnes. Maintenir nos campagnes telles qu'elles sont en allant vers un dynamisme et en souhaitant garder nos entreprises implantées chez nous, cela passe par une densification. Autrement, ces entreprises pourraient déménager afin de pouvoir se développer. La densification est donc la solution. C'est grâce à ce projet que ces entreprises vont pouvoir se développer. La question qui nous est posée ce soir, est de savoir si nous adoptons le plan d'affection tel que proposé. Si ce soir, nous repartons sans nouveau plan, les entreprises pourront continuer à se développer avec les droits à bâtir en vigueur : c'est notre PGA qui les permet.

Maintenant, en ce qui concerne la génération de trafic : Actuellement il y a 1400 emplois et environ 1300 places de stationnement, mais le PGA permet d'accueillir 4500 emplois et environ 2500 places de stationnement. Le PA Vallaire qui nous est présenté ce soir nous permet de maintenir ce maximum de 2500 places de stationnement tout en densifiant le secteur. Certains ont peur des 10'000 véhicules jour sur l'axe Vallaire/Route Neuve, et on peut les comprendre, mais un tel trafic serait possible avec la réglementation actuelle. Par contre, le PA permet justement de gérer la mobilité, des études ont été faites par le Canton et la Commune. Je pense que de modifier un tel élément reste problématique.

Concernant la question de la hauteur de plafond, M. Mossi se trompe encore une fois. L'idée de cette disposition est de corriger un désavantage des dalles faites en matériaux écologiques, soit leur épaisseur plus importante par rapport aux dalles en béton. Les entreprises ont certains besoins comme la hauteur sous plafond, elles ne doivent donc pas subir un mode de construction écologique.

Je vous encourage donc à refuser ces amendements. Je pense qu'il faudrait les voter l'un après l'autre.

M. le Président

Je vous confirme que nous allons les voter l'un après l'autre.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber

Par respect pour le travail effectué de la Commission de l'urbanisme et des autorités, je pense qu'il n'est pas raisonnable, même si nous ne sommes pas dans une dictature, de soumettre ces amendements. Je m'opposerai à ces amendements.

M. le Conseiller Nader Donzel

Nous avons un défi qui est celui de la mobilité. Je ne crois pas que tout va sortir de terre du jour au lendemain.

Il est extrêmement difficile de trouver des surfaces artisanales par opposition à des surfaces de bureau dans un quartier respectueux de l'environnement.

Je vais vous donner un contre-exemple. Il s'agit d'un centre qui se développe de manière remarquable. Dans l'arc lémanique nous avons entreprises bien implantées de Genève jusqu'à Monthey. Lorsqu'on demande une certaine hauteur, c'est que l'entreprise en a besoin. Tous les locaux ne sont pas destinés à des bureaux. Il se peut que ceux-ci soient destinés à des laboratoires d'où l'importance de la hauteur. Il y a une pénurie dans ce genre de bâtiments.

J'encourage néanmoins la réflexion sur la mobilité. On parle beaucoup de l'axe nord – sud mais nous devons nous pencher aussi sur l'axe ouest – est. Du reste, j'avais fait un vœu dans ce sens au début de la législature.

Je m'opposerai à la limitation dans la hauteur mais j'encouragerai la question de la mobilité. Je rappelle que l'Ecotope qui vient, c'est une opportunité unique de transformer une zone industrielle en éco-quartier. C'est la possibilité d'amener l'eau du lac pour le chauffage à distance pour toute cette région. Je ne pense pas que cela soit une bonne idée de limiter un tel projet.

Pour ces raisons, j'encourage à refuser les amendements proposés par M. Mossi.

M. le Conseiller Diego Rindisbacher

Quitte à faire redite, il me semble important de souligner que si on modifie certaines données, cela conduit ce projet à une nouvelle mise à l'enquête et nous ferait perdre encore du temps, voire nous faire prendre le risque de perdre ce genre de projet qui amènerait un certain prestige à notre commune, sans oublier des emplois supplémentaires dans notre région.

Je vous encourage à refuser ces amendements.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

J'avais une opinion sur ce quartier, j'ai aimé la qualité des échanges cela m'a permis d'avoir une idée plus précise sur ce projet.

J'aimerais vous faire part de mon avis sur les amendements de M. Mossi. Je vais suivre le conseil de M. Süess, à savoir refuser les amendements et je vous encourage à faire de même.

Ça a été dit à plusieurs reprises, y compris par M. Radice que l' « On ne peut pas amender car on va devoir tout recommencer ». Je ne pense pas que c'est une forme de chantage mais je n'aime pas cette pression.

Selon moi, les amendements proposés par M. Mossi ne méritent pas d'être soutenus mais il y en a peut-être d'autres qui ont du sens et même si cela retarde le projet, nous avons le devoir en tant que Conseil d'y réfléchir même si cela devait retarder le projet.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Cet après-midi, je suis allée à un événement organisé par la fédération vaudoise de la coopération, qui avait comme titre « Pas de justice climatique sans justice sociale ». La section durabilité a été invitée à tenir un des 4 stands faits sous forme d'ateliers avec un petit jeu. Notre délégué de la durabilité a tenu ce stand.

On nous a parlé de la théorie du donut que l'on retrouve dans notre plan climat. Il a pour objectif de parler des limites planétaires. On parle de justice climatique et sociale. Je suis fière de dire que nous avons gagné. Grâce à ce que l'on fait à Ecublens, je me rends compte que nous sommes dans la bonne ligne et nous faisons les choses correctement. Nos réponses étaient dans le donut, ce qui montre que notre vision et nos actions sont dans une justice climatique et sociale.

M. Mossi a relevé l'excellent travail qui a été fait dans ce plan d'affectation de Vallaire. Je pense que ce plan va nous permettre de faire des choses qui vont dans le bon sens. Nous avons de belles choses à faire. Je pense qu'à Ecublens on est route.

M. Ibarrola vous avez raison et je ne vais pas parler de menace. J'aimerais juste attirer votre attention sur le travail qui a été fait par le service de l'urbanisme. Il y a eu 41 conventions de faites. Si un changement devait subvenir, il faudrait aller revoir 41 propriétaires et probablement refaire des conventions. Après ça, il y aura une enquête complémentaire. Il y aura de nouvelles oppositions et on recommence.

Je reviens au postulat de M. Neyrinck que vous aviez accepté. Je vous ai tenu au courant de l'avancement de l'étude et des résultats que nous avons eus à la fin de l'été passé. Ceux-ci mettent en avant que le projet est tout à fait faisable pour autant que les 2 communes, à savoir Ecublens et St-Sulpice se mettent ensemble pour réaliser le projet Ecotope. Si Ecotope ne se fait pas, on va attendre des années avant que cela se développe. Ecotope a un fort besoin de chauffage, de chaleur et de froid. Cela permet au développeur de pouvoir investir l'argent et d'avoir un retour sur investissement. On travaille en étroite collaboration avec la Municipalité de St-Sulpice. Si aujourd'hui, vous devez changer un mot, une phrase, ce n'est pas catastrophique, mais si vous changez les chiffres cela remet tout en question, ce qui est normal pour les propriétaires. Ce n'est pas une menace mais c'est juste vous tenir au courant.

Si ce PA est amendé, ces amendements retarderont tout le projet.

Par rapport au climat, je reviens à ce qu'a dit M. Mossi. Il se déplace beaucoup dans les grandes villes européennes et j'imagine qu'il ne fait pas toujours les trajets en train. Je pense que quand on parle de la qualité de vie à Ecublens, on peut aussi se rendre compte que ce que l'on fait a un impact sur tout et tout le monde et pas seulement sur le nombre de voitures qui passent devant chez moi, et cela me dérange.

Mme la Conseillère Frédérique Landry – Reeb

J'ai une petite question pour Mme la Municipale Petoud par rapport à ce chauffage à distance avec St-Sulpice. On parle de quel horizon ? Est-ce que l'on serait prêt pour Ecotope ?

Mme la Municipale Danièle Petoud

Nous allons faire un appel d'offres. Il y a un porteur de projet qui serait prêt, peut-être pas pour les six premiers mois. A ce moment-là, on trouverait une autre solution. Si le plan d'affectation devait être accepté ce soir, nous lançons des études et je pense que cet automne ou au tout début de l'année prochaine, nous reviendrons vers vous pour parler d'une convention que l'on aimerait faire. Nous aimerions la faire dans le but d'avoir un mot à dire sur ce chauffage à distance et que l'on ne donne pas tous pouvoirs à un porteur de projet qui déciderait du tout.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Vous avez dit, Mme la Municipale, que le chauffage à distance serait trop cher pour une seule des communes. De quel montant parlons-nous ?

Mme la Municipale Danièle Petoud

Tous les montants seront dans le futur préavis que l'on espère vous présenter si vous acceptez ce plan d'affectation de Vallaire.

On ne peut pas avancer un montant comme ça. Nous savons que les travaux nécessitent beaucoup d'argent. Il y a aussi tout un calcul à faire pour le rachat de cette énergie par les utilisateurs.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

J'aimerais revenir sur certains termes qui ont été utilisés, comme le mot « menace ». Certaines contraintes, je ne les apprécie pas plus que vous. Je pense que le rôle de la Municipalité c'est d'exposer les risques.

M. le Municipal Jean Cavalli

J'aimerais intervenir à ce stade, puisque je suis en charge de la promotion économique et il s'agit de la faire valoir, dans le respect des engagements que nous avons pris à l'égard des intervenants dans ce plan d'affection. Ecublens a une situation particulière. Nous avons environ 13'500 habitants et plus de 16'000 emplois. C'est pour cela que nous avons une économie saine sur la commune. Grâce à cette mixité, emplois et habitants, nous avons pour nos habitants une qualité de vie d'un point de vue économique et fiscal.

Nous devons continuer dans la tradition d'Ecublens qui a accueilli, sur son territoire, les Hautes écoles, la RTS, ... Nous avons la possibilité d'accueillir, sur notre commune, un nouveau centre de compétences qui va dans le sens du développement durable qui nous amènera que de bonnes choses pour notre collectivité. Il y a des engagements qui ont été pris. Si nous prenons le projet Ecotope, cela ne s'est pas fait sur rien. Cela s'est fait sur l'assurance municipale que nous allions adopter un plan d'affectation et que nous nous engagions à le soumettre à votre Conseil communal. Nous sommes tous ici, à la Municipalité, à soutenir ce plan d'affectation. Nous voulons que cela puisse se faire. Je rappelle que pour le projet Ecotope il y a un droit de superficie qui a été calculé selon les critères établis dans le préavis. Il est clair que si l'on abaisse, selon les propositions de M. Mossi, les hauteurs de ce projet, le droit de superficie devrait être renégocié.

Je vous invite à rejeter à les amendements formulés par M. Mossi et de soutenir en adoptant ce préavis tel que proposé par la Municipalité.

M. le Conseiller Michele Mossi

Je souhaite clarifier certains propos qui ont été dits. On peut être pour ou contre mes amendements, chacun a ses opinions. Je n'apprécie pas qu'on s'attaque aux personnes. Madame Petoud, jugez de vos déplacements, pas des miens, s'il vous plaît.

Je considère que la Municipalité s'engage vis à vis de l'électeur et pas vis-à-vis d'un promoteur. Si elle a pris des engagements, elle a pris des engagements quand elle s'est fait élire. Je pense que les engagements de la Municipalité doivent aussi avoir en aval par rapport à notre pouvoir du législatif et je pense qu'il faut respecter les droits politiques que nous avons. Je considère que nous avons le droit de refuser ce préavis indépendamment des engagements de la Municipalité. C'est une remarque concrète par rapport à ce que M. Donzel a dit, il y a dans l'art. 16 al. 4b la possibilité de déroger aux auteurs, avoir une compensation justement pour les laboratoires est allé aux delà des 3.5m jusqu'au dépassement à hauteur de 3m. Cet article a été voulu par la Commission mais en amont par les services urbanismes pour permettre la création de laboratoire comme vous le dites. Je n'ai pas du tout proposé de le supprimer.

M. le Syndic

Je vais rebondir sur les propos de M. Mossi. Il est vrai que nous devons rendre des comptes aux électeurs/trices. Mais je crois aussi que les électrices/teurs sont sensibles à l'image que la Ville d'Ecublens donne, au rayonnement qui est le siens. On ne se rend pas toujours compte car on est souvent trop modeste.

J'ai plaisir à ressortir une présentation que nous faisons aux entreprises, lors de la séance avec ceux-ci. C'était une analyse faite par le magazine « Bilan », mai 2021. Ce magazine avait analysé 35 villes romandes, 4 critères étaient évalués :

1. Condition socio-économique
2. Variation des emplois et les emplois
3. Construction et coût des logements
4. Revenu et stabilité sociale. Ecublens finit au 4ème rang, derrière Bulle qui construit à tout va, derrière Gland, puis Nyon.

Nous étions très loin devant Sion qui est 10ème, Lancy 12ème, Lausanne 13ème, Renens 14ème et Morges 15ème.

Je crois que les électeurs sont sensibles à cela. Les électeurs sont des lecteurs. S'ils ont eu l'occasion de lire ce bilan, ils ont certainement eu une fierté. On ne leur a pas rendu des comptes mais heureux que la Ville d'Ecublens se classait si bien. Si vous voulez que notre Ville continue à être parmi l'une des plus dynamiques de Suisse Romande, acceptez, s'il vous plaît, ces coefficients, cette hauteur maximale du projet ainsi que le règlement à ce préavis.

M. le Conseiller Eric Darbellay

Je voulais rebondir sur les derniers propos. Si l'étude du magazine était faite aujourd'hui, peut-être que Sion arriverait plus proche d'Ecublens.

Il y a 6 jours, l'EPFL a signé un accord avec le canton du Valais. Derrière, il y a des gens qui s'appellent comme moi qui ont signé ses accords. Si vous lisez l'article sur le site de l'EPFL, il y a six chaires et des parcs d'innovations qui s'accompagnent avec ces chaires. S'il n'y a pas la place à Ecublens, il y aura de la place en Valais.

On choisit où est le mieux pour vivre, faire la fête. C'est pas mal en Valais aussi. Le climat fait aussi qu'il y a plein de conditions cadres.

Je vous encourage à soutenir le préavis sans modifications pour que le parc d'innovation reste proche de l'EPFL et qu'on puisse profiter de cette opportunité. Je précise que je n'ai aucun intérêt dans Ecotope ou autres. Je pense qu'il ne faut pas louper cette opportunité qui se présente à nous.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion.

Nous allons voter tour à tour les 3 amendements.

Je vous relis le premier amendement

1. Article 11 alinéa 5a

- L'IVB maximal autorisé est le suivant : a. au sein de la zone d'activités économiques 15 LAT A : 8 m³ par m²

Remplacé par :

- L'IVB maximal autorisé est le suivant : a. au sein de la zone d'activités économiques 15 LAT A : 6.5 m³ par m²

Acceptez-vous l'amendement proposé ?

C'est avec **39 NON, 11 OUI, 2 ABSTENTIONS** que l'amendement **est refusé**.

2. Article 16 alinéa 3a

- La hauteur des constructions est limitée à l'acrotère, à la tablette du garde-corps si celui-ci est opaque, ou au faîte, à un maximum de : a. 22 mètres au sein de la zone d'activités économiques 15 LAT A ;

Remplacé par :

- La hauteur des constructions est limitée à l'acrotère, à la tablette du garde-corps si celui-ci est opaque, ou au faîte, à un maximum de : a. 18 mètres au sein de la zone d'activités économiques 15 LAT A ;

Acceptez-vous l'amendement proposé ?

C'est avec **36 NON, 12 OUI, 3 ABSTENTIONS** que l'amendement est refusé.

3. Article 16 alinéa 4a

- Les projets peuvent profiter d'un bonus de hauteur pour : a. l'utilisation de matériaux résilients nécessitant des dalles plus épaisses que la valeur de référence de 40 centimètres d'épaisseur. Le bonus de hauteur équivaut à la différence entre la valeur de référence et l'épaisseur réalisée, par dalle, sur l'entier de la construction ;

Remplacé par :

- Suppression de l'article 16 alinéa 4a

Acceptez-vous l'amendement proposé ?

C'est avec **34 NON, 10 OUI, 8 ABSTENTIONS** que l'amendement est refusé.

Nous reprenons le traitement du règlement chapitre par chapitre. Nous sommes toujours au chapitre 2. DISPOSITIONS ARCHITECTURALES article 11 à 23.

Chapitre 3 DISPOSITIONS PAYSAGERES article 24 à 29.

Chapitre 4 DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES article 30 à 38.

Chapitre 5 ACCES, CIRCULATION ET STATIONNEMENT article 39 à 48.

M. le Conseiller Daniel Sage

Je souhaite déposer des amendements. J'ai bien entendu les considérations de la municipalité.

Premier amendement : concernant le plafonnement des parcs de stationnements en ramenant le taux de 0.8 à 0.6.

Deuxième amendement : ramenant le nombre de place maximum de 2'480 à 1'860.

Troisième amendement : ramenant le trafic individuel motorisé de 50% à 35%.

J'ai établi un tableau pour vous expliquer ce qui motive tout cela.

Taux de place de parcs - Scénario réaliste à 15 ans document 47OAT

	Surface Plancher SPd	Taux de places / 100 m ²	Nombre de places	Trafic Vallaire / Neuve	Calcul
	m ²			véhicule / jour	
Préavis	310'000	0.8	2480	9'920	310000 / 100 * 0.8
Amendement	310'000	0.6	1860	7'440	310000 / 100 * 0.6
Ecotope	25'000	0.4	100		100 / (25000 / 100)

Valeur seuil (bruit) - document 47OAT

Route Neuve 8'500 v./j. - phono-absorbant

Route de Vallaire 6'200-7'500 - phono-absorbant - paroi antibruit, mesures d'isolation acoustique (Colline 33)

CAM-OL- 2023

"La route Neuve-Vallaire joue ainsi le rôle de route collectrice. A ce titre, elle doit pouvoir absorber un volume de trafic entre 5'000 et 8'000 véh/j."

Part modale - Objectif Plan Climat 2050

Part Modale	Transport Public	Mobilité douce Vélo / piétons	Transpot Individuel Motorisé
	TP	MD	TIM
Préavis	30	20	50
Plan climat communal	40	25	35
Amendement	40	25	35

Préavis point 2.3 la prise en compte des enjeux climatiques afin d'être conforme aux objectifs des plans climat communal et cantonal ;

On compte le nombre de place de stationnement par tranche de 100m² constructible.

On appelle ça la surface planché, chaque 100m² est attribué par une proportion de place de stationnement. Dans le préavis, avec le scénario réaliste à 15 ans, on parle de 0.8 places/100m² constructible, ce qui donne 310'000m². Ce que je propose pour cet amendement est de ramener le taux à 0.6 places de parc/100m², ce qui donne 1860 places de parc.

Ce qui est important de noter c'est de voir l'effort d'Ecotope pour ramener le taux à 0.4. Je motive ce choix de 0.6, c'est possible sans entraver le plan d'affectation Vallaire, surtout Ecotope le réalise et même beaucoup plus bas. Il fait le pari de 0.4 et de transport public performant. C'est notre rôle d'accompagner Ecotope dans cette démarche. Si on accepte 0.8, les transports publics viendront bien plus tard.

Les promoteurs d'Ecotope sont confiants du fait qu'on peut attirer des entreprises avec un taux à 0.4. Je suis persuadé qu'ils aimeraient bien que la commune fasse ce genre de proposition. Les entreprises qui cherchent à s'installer cherchent en priorité des zones desservies en transport public et mobilité douce, ce ne sont pas les places de parc qui attirent les entreprises. Avec le taux proposé, on ne remet pas en question les qualités du projet (environnement, paysage, énergie, espace public). On ne touche pas à tout ça mais simplement des garde-fous pour protéger la qualité de vie à Ecublens.

L'autre chiffre intéressant, la colonne 4, le trafic journalier Vallaire/route Neuve. Si on aide avec un taux de 0.8, nous acceptons 10'000 véhicules par jour alors qu'avec le taux de 0.6 baissera à 7'500. J'imagine que personne n'aimerait avoir 10'000 véhicules sur ce trafic, ce serait catastrophique pour la commune d'Ecublens. En comparaison,

ce serait à peu près un nouveau Tir Fédéral. Il ne faut pas oublier que si la jonction autoroutière vient, cela ajoutera des bouchons aux carrefours et extrémités, des coûts supplémentaires importants pour la commune. Il faudra probablement requalifier la route, la réaménager, l'élargir et peut-être poser des feux de signalisation à certains carrefours. Tout ceci à charge de la commune. Prévoir des parois antibruit côté chemin de la Coline 33, toutes les nuisances liées ; bruit, pollution, sécurité. Bus retardé dans la circulation, cela paraît difficile. A tout cela peut s'ajouter, des employés qui renoncent de se déplacer à vélo.

J'ai aussi relevé 2 choses dans ce document qui mentionne que la route Neuve même avec le phono absorbant a une capacité de 8'500 véhicules/jour. Je ne vois pas comment on va pouvoir faire passer 10'000 véhicules/jour. Ça me paraît beaucoup trop. Dans le concept d'accessibilité de l'ouest lausannois, il est mentionné que la route Neuve/Vallaire joue le rôle de route collectrice. A ce titre, elle doit pouvoir absorber un volume de trafic entre 5'000 et 8'000 véhicules/jour.

Troisième amendement, descendre la part modale du trafic individuel motorisé. Dans le préavis, il est prévu 30% transport public, 20% mobilité douce et 50% transport individuel motorisé. Dans le plan climat communal objectif 2050, on nous annonce des objectifs 40% transport public, 25% mobilité douce, 35% transport individuel motorisé. Je propose de ramener les transports publics à la part modale de 35% en cohérence avec le tout qui est lié. Cet amendement est relativement modéré, c'est notre seul moyen d'agir sur le plan d'affectation car on doit agir dans le périmètre. Puis, c'est notre devoir de Conseil Communal de déterminer le visage futur d'Ecublens, tout en permettant le développement de la zone. Cela permet de poser le cadre d'Ecublens ainsi qu'un accélérateur pour le déploiement pour les transports publics et mobilité douce. En baissant ce taux, on va rendre nécessaire la réalisation de transport public performant par exemple transport public à la demande, navette électrique, véhicule autonome. Tous ces développements vont être rendus possibles si on baisse le plafond. Cela déplace la responsabilité de la réalisation des infrastructures. Tout le développement repose sur la commune et on va le déplacer vers d'autres horizons comme le canton.

1. Article 39 alinéa 1 Le nombre de places de stationnement pour véhicules motorisés est déterminé conformément aux normes VSS en vigueur lors de la demande de permis de construire jusqu'au plafond maximal correspondant à ~~0.8~~ **0.6** place par tranche de 100 m2 de surface de plancher déterminante.

2. Article 39 alinéa 4 Le nombre maximal de places de stationnement pour véhicules motorisés autorisé au sein du périmètre du PA est de ~~2'500~~ **1'860**. La Commune est chargée de faire un monitoring du nombre total de places de stationnement pour assurer ce montant plafond et la répartition entre les propriétaires.

3. Article 47 alinéa 3 Il vise l'objectif d'un report modal vers les mobilités actives et les transports publics par le biais de mesures incitatives (aménagement de vestiaires et douches spécifiquement pour les cyclistes, parkings à vélos couverts et sécurisés, places de stationnement suffisantes pour les vélos, etc.) afin d'abaisser la part modale du trafic individuel motorisé (TIM) en dessous de ~~50%~~ **35%**.

M. le Président

M. Sage voulez-vous voter les amendements ensemble ou séparément ?

M. le Conseiller Daniel Sage

Je trouve que c'est cohérent de voter les 3 ensembles. Ils sont tous dans la même proportion.

M. le Président

J'ouvre la discussion sur les propositions d'amendement de M. Sage.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

J'ai écouté attentivement l'argumentaire de M. le Conseiller Sage et l'implication des normes VSS. Le taux de place de parc proposé à 0.8 plutôt qu'à 0.6, n'a pas été fait par hasard. Cela veut dire que la DGMR revoie l'application des normes strictes VSS.

Ce taux a l'avantage de maintenir une ration favorable aux entreprises secondaires et de le plafonner pour les entreprises tertiaires. En vertu de la réglementation qui s'efforce à être mise en place, il n'y aura pas d'activité primaire dans cette offre. Ce qui peut être appréhendé à l'horizon de 15 ans, un accent plus favorable à l'accueil d'activité secondaire et également d'activité tertiaire.

Les normes VSS s'applique en fonction de trois critères ; affectation des locaux en fonction des activités, la fréquence des transports publics et le type de localisation qui va de A à E, sachant que la meilleure note étant A. Avec les renseignements que j'ai pu avoir pour ce soir, si on se réfère à ce type de localisation A (meilleure note), avec un taux comme proposé de 0.6 la zone est à proximité d'une gare, comme le plan d'affectation Epenex Sud qui est proche de Renens. Je dois faire confiance au spécialiste.

Comment arrivez-vous à ce taux de 0.6 ? Est-ce le fruit de calculs savants faits par des ingénieurs de la mobilité ou spécialiste de la DGMR ? Je ne peux contester l'opportunité ni la pertinence de ce taux mais en consultant le Service de l'urbanisme ce n'est pas recommandable. En l'occurrence, des acteurs sur site vont forcément contester cette réduction.

M. le Conseiller Daniel Sage

Je ne suis pas ingénieur en mobilité. Ce que je peux ajouter c'est qu'Ecotope nous a proposé un taux à 0.4. Ils ont cette ambition d'aller à ce niveau-là, c'est parfaitement conforme à toutes les normes puisqu'une mise à l'enquête a été validée par le canton.

J'ai voulu couper la poire en deux et proposer un taux à 0.6.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

J'aimerais apporter une pondération que je n'ai pas développée auparavant. Cela concerne cette localisation de A à E. En fonction de l'évolution des transports publics qui donne accès à cette zone de Vallaire/Venoge.

Le type de localisation change, cela a une influence sur l'application des normes VSS ainsi que le calcul des normes de stationnement. Actuellement, on a maximum, à l'horizon de 15 ans, 2'500 places mais en fonction de ce plafond, pourra être reconsidéré.

M. le Conseiller Nader Donzel

Il y a une grosse différence entre une entité académique où la majorité des étudiants vient à pied, trottinette, en mobilité douce et une industrie.

Pour parler chiffre, la loi du travail spécifie qu'il y a besoin d'un minimum de 6m² par travailleurs avec un taux de 0.8 pour 100m², ce qui veut dire pour 125m² de surface pour avoir une place de parc. Avec 6m² ce sont 17 personnes, avec 125m² ce sont 21 personnes. Si on applique la loi du travail et le taux de 0.8, il y a une place de parc pour 21 travailleurs. Je ne pense pas que ce soit excessif et je pense que c'est déjà un énorme effort par rapport aux pratiques d'aujourd'hui.

M. le Municipal Jean Cavalli

Les défauts que nous avons trouvés à l'intervention de M. Mossi se répètent ici. Cela aura aussi un impact sur les autres propriétaires du périmètre, par exemple, LEMO qui est à proximité de la RC1 et l'arrêt de bus des transports publics. Ils rencontrent des gros problèmes de capacités de parcage car ils ont des équipes de nuits et de jour. Ils sont déjà aujourd'hui à la limite.

Si on vient dire à d'autres propriétaires qu'on change les règles que nous avons proposées, discutées et négociées, cela risque de repartir en enquête complémentaire avec des risques d'oppositions. Ce que nous ne voulons pas. Nous souhaitons respecter les discussions que nous avons eues jusqu'à maintenant. Je vous invite à rejeter les amendements proposés par M. Sage.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Par rapport à la discussion qu'on a pu avoir avec les menaces et les risques, je crois que si ce soir on avait une Municipalité qui venait avec des solutions par rapport aux risques et des engagements par rapport à cette mobilité qu'on craint tous sur cette route, cela permettrait d'être plus confiants pour voter le règlement comme il est aujourd'hui.

Personnellement, j'aurai aimé savoir quelles sont vos engagements dans le futur pour développer cette mobilité, avec des navettes autonomes et flexibles. Également de savoir s'il y a des plans pour faire un éco quartier avec un label SEED comme c'est possible de le faire. Je pense que si vous étiez un petit peu plus proactif quand vous venez nous présenter des projets aussi importants que ceux-là, le Conseil aurait moins de craintes.

M. le Syndic

Je l'ai déjà dit et je vais le répéter. On a des leviers forts avec les TL. En siégeant dans le conseil d'administration, on peut vous assurer de notre engagement à mettre en œuvre rapidement de nouvelles lignes. Les transports à la demande, c'est quelque chose qui va être testé à Ecublens l'année prochaine.

Aujourd'hui, on ne peut vous en dire plus. L'image des TL pour 2030 est déjà en route avec de nouvelles lignes de bus.

Pour répondre à M. Sage, j'apprécie beaucoup le vœu de la Commission de l'urbanisme qui propose de mettre en œuvre tout ce que l'on peut mettre en œuvre en termes d'ingéniosité pour aménager la route pour que le trafic individuel motorisé se fasse par la RC1. La Municipalité a accueilli avec plaisir le vœu et en a pris note. Ils vont y réfléchir.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je voulais rebondir sur des propos qui ont été tenus par M. Donzel. On est dans un site qui s'adresse effectivement à une mixité d'entreprise où chacun aura des besoins différents.

Je crois que les 2'500 places prévues avec l'indice de 0.8 sont largement ambitieuses par rapport aux besoins qui sont exprimés. A ce moment-là, si on réduit ce besoin, on supprime tous les artisans qui ont besoin d'un véhicule. Certains peuvent faire le choix du vélo car la livraison sera dans un rayon pas très large.

La zone industrielle artisanale et mixte, de la commune de Plan-Les-Ouates seront à peu près équivalentes à ce qui est la volonté d'aménagement du PA de la Ziplo, indice de stationnement 1.12/100m².

La commune d'Ecublens est à 0.8. Elle fait un bel effort et souhaite apporter un caractère durable au site en ne prêtant pas les entreprises sur place. Je vous invite à refuser les amendements pour qu'on puisse continuer à accueillir favorablement des entreprises en toute mixité à Ecublens.

M. le Conseiller Sébastien Süess

Le PA présenté est ambitieux, il vise à concilier dynamique (développement économique) et le développement durable. Le taux proposé de 0.8 fait partie intégrante de ce puzzle. Nous ne sommes pas ici au marché de tapis ou tout d'un coup quelqu'un propose un autre chiffre. C'est tout un système qui a été étudié. Je vous propose d'être raisonnable et de refuser cet amendement car le taux de 0.8 est déjà très ambitieux.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Je voulais intervenir par rapport à l'article 47.

Il y a une proposition d'un amendement à 35% et M. Sage a fait référence au plan climat. Il parle effectivement de ce qu'il peut faire au niveau de sa population et ne peut pas contrôler les véhicules qui viennent de l'extérieur. Il n'est pas mis dans notre plan climat. C'est une déduction que vous avez faite.

Le nombre de places de parc pour véhicule motorisé, aujourd'hui est de 620. En 2026-2030-2050, c'est en réflexion. Cependant, la qualité du PA permettra au Service d'adapter ces choses et suivant quelles entreprises souhaitent venir, ne pas accepter si elles n'ont pas mis en place des places vélos ou suffisamment d'espace de 0.8 pour accueillir les véhicules dont ils auraient besoin. C'est un outil et M. Radice en parle souvent en Municipalité. Ce plan permettra d'assurer une qualité d'accueil.

Mme Landry-Reeb, on ne pourra pas faire un plan d'eco quartier, c'est une zone industrielle. Tout cela, on pourra le faire mais seulement si quelque chose se développe rapidement.

Mme la Conseillère Maïté Perez Chevallaz

Comme toute personne dans cette salle, j'ai un souci par rapport à la mobilité. Je trouve M. Maeder très optimiste quand il dit qu'il a un levier pour que les gens viennent par la route cantonale. Si mes souvenirs sont bons, il me semble qu'on a refait cette route pour projet d'un tram au milieu, ce projet est tombé à l'eau. J'aurai préféré avoir des garanties avant de voter pour ce préavis.

M. le Président

Je constate que des personnes sortent de la salle. Je vous rappelle que si vous devez quitter le Conseil n'oubliez pas de vous annoncer à notre Huissière à la sortie.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Je ne comprends plus, Mme Petoud. Si vous regardez à la page 21 du préavis, réponse aux opposants 32-33.

Il est écrit que les parts modales du trafic automobiles considérées pour Vallaire sont très proches de ce qui est inscrit au plan climat. J'en profite pour dire que cette phrase me semble vraiment bizarre car elle continue par tandis que celle des transports publics et des mobilités douces sont légèrement inférieur vu que la somme des 3 doit faire 100%. Si 2 sont légèrement inférieur, la 3^{ème} doit sûrement être supérieure.

Effectivement, si on regarde les chiffres pour Vallaire 50% et pour le plan climat 35% d'ailleurs comme c'était marqué sur le tableau de M. Sage. Je trouve qu'il y a beaucoup d'incohérences dans tout cela. L'avant dernière ligne du tableau précise ce que je viens de dire. Prétendre que les deux montants sont très proches l'un de l'autre est un peu osé. Je vous encourage à soutenir cet amendement. De toute façon, ce ne sont que des buts visés, plus on vise bas, plus les risques seront d'avoir des valeurs finales basses.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

J'avais un point de clarification pour M. le Municipal Radice qui disait tout à l'heure que si on améliorait la mobilité ou si on avait plus de transport public qui arrivaient à proximité, on pourrait changer et requalifier la zone entre A et E. J'imagine plus proche de A qu'aujourd'hui. Est-ce que rétroactivement cet effet de requalification diminuerait le nombre de places de parc par 100m² qu'on pourrait avoir à la fin ?

Je voulais amener une précision sur ce qui a été dit tout à l'heure. Ce n'est pas une place de parc pour 21 personnes puisqu'on parle 2'500 places de parc aujourd'hui pour 5'500 travailleurs.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

La part de 35% du plan climat communal concerne un horizon 2050. Elle s'applique comme l'a dit Mme Petoud aux habitants de la commune. Elle prend en compte une desserte correcte du territoire au nord par les transports publics pour se rendre sur le lieu de travail, loisirs, commerce.

La part modale de 50% pour Vallaire concerne 2040 s'applique à des travailleurs qui viennent d'autres communes qui n'ont pas les mêmes chances de desserte. La part modale teams plus faible impliquerait une pression que peu d'entreprise, comme l'a dit M. Cavalli par rapport à LEMO, serait capable d'appliquer aujourd'hui. Le taux de 50% est déjà très ambitieux. Regardez d'autres zones d'activités comme relevé par M. Delabays.

Ces normes de stationnement peuvent être interrogées. Je ne suis pas spécialiste mais je sais que les règles proposées sont à 15 ans avec plafond fixé. Si les conditions changent, on doit pouvoir les interroger. La mobilité ce n'est pas le problème que du plan d'affectation Vallaire mais un problème général. Si vous avez lu le complément de la FAO de la DGMR, aujourd'hui le canton qui reconsidère la stratégie mobilité s'articule sur 3 axes de réflexions :

1. Réduction des besoins,
2. Incitations report modale,
3. Mobilité partagée qui concerne les entreprises.

La Municipalité va prendre acte et encourager à prendre des mesures à son échelon pour parvenir à progresser dans le bon sens. Il y a une chose qui est sûr, dans l'ouest lausannois, qui accueille plus d'habitants en 2024 qu'en 2020, il n'y a pas plus de véhicules qui dorment dans l'ouest lausannois. Je n'ai pas les chiffres, mais c'est M. le Directeur du bureau SDOL Benoît Biéler qui me l'a confirmé. Pour l'instant, il y a un grand progrès qui démontre que les gens vont dans un transfert modal.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Quelques considérations et prises de positions par rapport à ces amendements. Tout d'abord. L'information que nous a donnée M. Donzel sur l'activité académique n'est pas une activité industrielle. Ecotope ne va pas faire de l'enseignement mais accueillir des entreprises. Ils ont l'ambition d'aller à 0.4. L'idée est de pérenniser ce taux. Je salue cette ambition et politiquement nous pouvons aussi aller dans cette optique-là.

Par rapport au levier des transports publics, Ecublens est représenté dans le conseil d'administration des TL, c'est une autorité publique. Ecublens avait pour volonté d'augmenter la fréquence de la ligne 33 mais les TL ont imposé leur vision et décider d'augmenter la capacité de transports en posant des bus articulés, ce qui oblige la commune à modifier les giratoires et différents endroits pour accueillir ce genre de véhicules. On a peut-être un levier mais qui n'est pas définitif. Les TL ont une manière de voir qui les intéresse.

J'entends et j'aime beaucoup mieux la notion de risque que de menace qui est amenée plus élégamment, j'y suis sensible.

Concernant les 2 premiers amendements qui peuvent être considérés ensemble, j'entends l'argument que MM. Radice et Cavalli que cela risque de poser des problèmes.

En revanche, le 3^{ème} amendement, c'est un objectif qui est fixé. Fixer un objectif ambitieux cela permet d'avancer. Être ambitieux sur ce point ne remet pas en question le préavis. Cela ne modifie pas la valeur marchande des logements. Cela montre une volonté politique d'aller dans cette direction. Je pense que le 3^{ème} amendement qui propose de baisser à 35% en cohérence avec un plan climat que nous avons voté mérite d'être soutenu.

M. le Président

M. Sage avait demandé de voter les 3 amendements en même temps, est-ce que vous souhaitez modifier votre demande ?

M. le Conseiller Daniel Sage

Par rapport à la technique de vote, ce serait bien de voter les 2 premiers ensemble car ils sont liés par rapport au calcul et de voter séparément le 3^{ème} amendement qui est plutôt un objectif.

J'ai amené mon ordinateur pour Mme Petoud pour lui montrer où je sors les chiffres du plan des parts modales, page 53 cible pour le territoire objectif 2050 parts modales

de la mobilité douce est à 25%, parts modales des transports publics 40%, il reste 35% pour arriver à 100%.

Mme la Municipale Danièle Petoud

C'est juste M. Sage mais ce n'est pas marqué, on ne parle pas du tout des TIM dans le plan climat. Il ne faut pas mélanger les choses mais reconnaître que c'est une soustraction que vous faites.

Par contre, nous avons une volonté de réduire le nombre de voitures de tourisme pour 1'000 habitants. M. Radice a dit, juste avant, 452 aujourd'hui, 400 voitures en 2026, en 2033 100 véhicules et en 2050 à définir.

Les chiffres que vous mentionnez sont en 2050. Le PA d'aujourd'hui est pour 15 ans. C'est une supposition que vous faites.

M. le Conseiller Daniel Sage

C'est un calcul qui est une simple soustraction.

Par rapport au taux de 0.8, cela paraît ambitieux. Mais 0.8 conduit à 10'000 véhicules par jour. Pour préserver la qualité de vie sur Ecublens, il faut ramener ce taux plus bas. C'est un objectif après le développement.

Je voulais intervenir sur l'aspect dynamique du site. Nous voulons un plan d'affectation dynamique. Mettons la mobilité à ce niveau de dynamisme. Fixons-nous des objectifs ambitieux avec une mobilité et des infrastructures innovantes et dynamiques. Une voie verte qui amènerait jusqu'à Renens. M. Radice, vous avez la volonté de développer les transports publics et les améliorer, nous sommes d'accord. Vous pouvez utiliser cet argument-là pour aller juste un peu loin.

M. le Conseiller Tony Manière

Pour donner suite à la lecture des documents annexés au préavis, je constate que les rapports des annexes 47 OAIT de la page 33, chapitre 8 ne sont pas disponibles sur le site au moment du Conseil communal. Il aurait été intéressant de pouvoir les consulter point 8.1 à 8.8.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je voudrais souligner que je suis ravi qu'il y ait des échanges aussi constructifs ce soir sur ces choses qui sont fondamentales.

Je voudrais remercier la Municipalité pour l'engagement qu'elle prend vis-à-vis d'un des vœux de la Commission de l'urbanisme. A ce propos, on a entendu le chiffre de 10'000 véhicules jours. J'entends ces inquiétudes. Je ne pense pas qu'on pourra régler cela par une modification du règlement de ce site. Je pense que c'est de notre responsabilité de mettre en œuvre toutes les mesures et de demander à la Municipalité de mettre en place les mesures qui permettent d'éviter que la route Vallaire/route Neuve devienne un Tir Fédéral bis.

C'est l'objectif des vœux exprimés par la Commission. Il faut développer un maximum les transports publics en se connectant à un pôle déjà existant l'EPFL et le M1 et utiliser des accès existants, RC1 pour accéder au site. On ne pourra pas empêcher un

certain nombre de véhicules d'emprunter un autre itinéraire. Par contre, notre Conseil communal y est et doit continuer à y être attentif.

La législation n'est pas finie. Notre Conseil a à disposition des outils qui sont fournis par le règlement ; interpellation, postulat, motion. Pour ma part, j'y réfléchi et je vous invite à joindre nos efforts pour utiliser ces outils et mettre en œuvre des solutions pour permettre d'éviter que cette route devienne un Tir Fédéral bis.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion. Nous allons passer au vote.

Acceptez-vous les amendements ?

1. Article 39 alinéa 1 :

- Le nombre de places de stationnement pour véhicules motorisés est déterminé conformément aux normes VSS en vigueur lors de la demande de permis de construire jusqu'au plafond maximal correspondant à ~~0.8~~ **0.6** place par tranche de 100 m² de surface de plancher déterminante.

2. Article 39 alinéa 4 :

- Le nombre maximal de places de stationnement pour véhicules motorisés autorisé au sein du périmètre du PA est de ~~2'500~~ **1'860**. La Commune est chargée de faire un monitoring du nombre total de places de stationnement pour assurer ce montant plafond et la répartition entre les propriétaires.

C'est avec **15 OUI, 34 NON, 3 ABSTENTIONS** que les amendements sont refusés.

Acceptez-vous l'amendement ?

3. Article 47 alinéa 3 :

- Il vise l'objectif d'un report modal vers les mobilités actives et les transports publics par le biais de mesures incitatives (aménagement de vestiaires et douches spécifiquement pour les cyclistes, parkings à vélos couverts et sécurisés, places de stationnement suffisantes pour les vélos, etc.) afin d'abaisser la part modale du trafic individuel motorisé (TIM) en dessous de ~~50%~~ **35%**.

C'est avec **20 OUI, 28 NON, 3 ABSTENTIONS** que l'amendement est refusé.

Nous reprenons le traitement du règlement.

Nous sommes toujours au chapitre 5 : ACCES, CIRCULATION ET STATIONNEMENT article 39 à 48. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons au

Titre 3 ZONE DE DESSERTE 15 LAT article 59

Titre 4 DISPOSITIONS FINALES article 50 à 55

M. le Conseiller Nicolas Morel

J'aimerais évoquer un point qui n'a pas été du tout discuté ce soir.

Il y avait 2 problèmes que je voyais dans ce projet ; d'une part les transports, on en a beaucoup discuté donc c'est bon pour moi, d'autre part le problème de la préservation de la forêt sur les parcelles 1075 et 1111. J'emploie à dessein, le terme forêt parce que cette forêt n'est pas en si mauvais état et chaque personne qui se rend sur place peut se rendre compte qu'effectivement c'est une vraie forêt. J'ai l'impression que le déclassement a été déclaré comme zone non forestière par une mesure administrative, pour moi arbitraire, qui a probablement été décidé par un bureaucrate depuis les profondeurs de son bureau. Quel remède à cette situation ? Article 50 du règlement prévoit un délai de construction de 12 ans et ensuite des mesures fiscales punitives si aucunes constructions n'a été faite dans ces délais. La solution serait, dans l'idéal, de laisser à la Municipalité une marge de manœuvre en mettant, par exemple alinéa 4 une forme potestative plutôt qu'affirmative, et remplacer « prendre » par « pourra prendre ».

J'aurai assez envie de proposer un amendement dans ce sens-là, mais je ne vais pas le faire pour toutes les raisons citées tout à l'heure. Pour moi, ce projet reste un bon projet malgré ce petit point noir. Je désire éviter de le pénaliser par un amendement qui peut-être n'aurait pas beaucoup de chance.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Je salue l'intérêt de M. Morel pour cette forêt, elle a retenu l'attention de beaucoup de services. La décision n'a pas été simple à prendre. Par exemple, la direction générale de l'environnement n'a pas la même vue que le service de la promotion économique.

Dans les régions du canton, on doit dézoner les zones à bâtir trop grande. C'est plus douloureux que de classer en zone agricole qu'en zone à bâtir. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas une décision qui a été prise à la légère. Je pense que la commission d'architecture d'urbanisme tiendra compte de la présence de ses arbres particuliers pour influencer les projets des développeurs tant que possible. Des mesures de compensation sont prévues.

M. le Président

Nous passons à l'annexe A : SCHEMA ILLUSTRATIFS DES REGLES CONSTRUCTIVRES.

Nous passons au préavis. J'ouvre la discussion chapitre par chapitre.

1. Chapitre PREAMBULE
2. Chapitre DESCRIPTION DU PLAN D'AFFECTATION
3. Chapitre MOBILITE
4. Chapitre FONCIER ET INFRASTRUCTURE

M. le Conseiller José Birbaum

Sur le point 4.3 frais d'infrastructures et équipement communautaire, un point a attiré mon attention. Une participation financière des propriétaires est prévue à hauteur de 50% maximum des coûts estimés pour la réalisation des infrastructures imputables au plan d'affectation soit un total de 14 millions environ. Les équipements concernés sont:

- le réaménagement de la route de Vallaire, y compris l'interface multimodale du « secteur central » ;
- l'aménagement de l'allée multifonctionnelle sur le chemin de Verney et le chemin des Champs-Courbes ;
- la création d'une Voie Verte ;
- l'élargissement du cheminement reliant le chemin des Champs-Courbes à la RC1, ainsi que l'insertion des cyclistes sur la route cantonale ;
- la création de chemins dédiés à la mobilité douce ;
- la création d'un terminus de bus pour une nouvelle ligne.

J'aimerais comprendre ce processus lorsque Ecotope va s'installer. Est-ce que cela veut dire que la commune va devoir faire tous ses investissements ? Est-ce qu'il y aura un engagement contractuel ? Jusqu'où la commune est engagée dans ce contexte ?

M. le Municipal Jean-Louis Radice

C'est une question intéressante. Effectivement, la taxe est perçue à partir du moment où la plus-value est réalisée. Les infrastructures ne vont pas se réaliser d'un seul coup.

La première intervention concernera les transports publics, notamment l'arrivée d'une nouvelle ligne de bus, un terminus sera créé et un retournement. Après les autres équipements se réaliseront en fonction des besoins exprimés par le taux de mutation qu'on pourra observer dans ce territoire. C'est une estimation à 14 millions qui serait la part de la commune. Cet argent concerne surtout les équipements à l'intérieur du PA directement au bénéfice des entreprises présents sur site. Je n'ai pas le détail, je pourrais revenir avec plus de détails. C'est aussi un des soucis des acteurs sur site, si on vote le PA est que j'ai théoriquement une taxe à payer, la taxe sera payée qu'en application de la réalisation de droit à bâtir nouveau. De toute manière, les 14 millions ne seront pas d'un coup et s'étaleraient dans le temps et pourraient peut-être se modifier.

M. le Président

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le chapitre FONCIER ET INFRASTRUCTURE ? Cela ne semble pas être le cas, nous passons au chapitre suivant.

5. Chapitre INFORMATIONS AUX PROPRIETAIRES

6. Chapitre ORGANE DE GESTION

7. Chapitre PROJET ECOTOPE

8. Chapitre PROCEDURE

9. Chapitre OPPOSITIONS

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis et du règlement. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Je clos la discussion.

Nous pouvons passer au vote du préavis. Je vous relis les conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/06,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. **de lever les oppositions** et d'accepter les réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique du plan d'affectation « Vallaire » ;
2. d'adopter le plan d'affectation « Vallaire » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 11 novembre au 10 décembre 2023 ;
3. d'adopter les modifications, récapitulées sous chiffre ~~4.3~~ **9.2** du présent préavis, apportées au Règlement du plan d'affectation « Vallaire » ;
4. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan ~~de quartier~~ **d'affectation** « Vallaire ».

Je remercie les scrutateurs de lancer le vote.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est à **avec 34 OUI, 9 NON et 8 Abstentions** que le **préavis 2024/06 est accepté.**

Nous passons au point suivant. Monsieur Sandoz, vous pouvez regagner l'Assemblée.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Après ces 3 ans de travail, un débat nourri et démocratique où chacun a pu s'exprimer, cela ne tombe jamais dans des oreilles de personnes sourdes. Même s'il y a une part d'insatisfactions par rapport à des préoccupations légitimes, elles figureront dans le PV.

Le service de l'urbanisme continuera dans la mesure du possible de les considérer. Je voulais vous remercier au nom du service de l'urbanisme et certains développeurs qui seront bien heureux. Ce n'est pas terminé, il y a un délai de recours. Nous ne sommes pas au bout de l'aventure mais un pas important a été franchi ce soir. Je voulais saluer la bonne intelligence qui s'est exprimée de part et de la volonté à bien comprendre les enjeux et d'exprimer les soucis et préoccupations partagées auxquelles on n'apporte pas toujours des solutions partagées.

M. le Président

Je vous informe que pour donner suite au départ de Mme la Conseillère Géraldine Binggeli, M. le Conseiller Renzo Posega et M. le Conseiller Sébastien Süess nous passons à 53 personnes. La majorité des membres présents est à 27.

7. Rapport-Préavis 2024/07 : Réponse au postulat de Mme la Conseillère Taisia Terretaz et M. le Conseiller Guillaume Leuba : Pour une gestion différenciée et extensive des espaces verts »

Je passe la parole à Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

J'espère que ce sera plus léger, entre le moment où le postulat a été soumis et aujourd'hui, beaucoup de choses ont été mise en place. C'est également ce que nous avons relevé dans la commission lorsque nous nous sommes réunis.

Néanmoins, nous avons exprimé un vœu. Lors des discussions, nous avons parlé des coûts en lien avec la transition d'une gestion plus différenciée de l'environnement arboricole et des prairies. Nous avons parlé de coûts d'entretien, une meilleure santé pour les collaborateurs et la population puisqu'on utilise moins de produits chimiques.

Les membres de la Commission expriment leur surprise que la Municipalité ne mesure pas les améliorations pour l'environnement et la santé des habitants (voire des employés communaux) et n'estime pas systématiquement quels sont les investissements financiers ou les économies potentielles en comparaison avec la période où ces mesures n'étaient pas en place, étant donné que les mesures de gestion différenciée des espaces verts contribuent aux objectifs du Plan climat et au label Ville Verte.

Après délibération et au vu des éclairages apportés par la Municipalité, les membres de la Commission ont pris bonne note du contenu du rapport/préavis 2024/07 et recommandent à l'unanimité au Conseil communal d'en prendre acte.

La Commission émet également le vœu que la Municipalité mette en place une évaluation systématique, comme pour toutes les mesures du Plan climat, de l'impact et des progrès constatés avec les mesures de gestion différenciée mises en place (p.ex. dans ce cas-ci les bienfaits sur la santé et l'environnement des habitant·e·s (voire du personnel) de la Commune d'Ecublens et soit en mesure d'exprimer le bilan financier des mesures (à savoir si ces mesures représentent un investissement, une neutralité financière ou une économie par rapport aux mesures précédemment utilisées).

Mme la Conseillère Anne Oppliger

Je voulais rebondir sur les effets sur la santé des habitants et des travailleurs. Il ne faut pas se leurrer, c'est quelque chose qui sera impossible à mesurer. Il faudrait faire de grandes études épidémiologiques, ce qui n'est juste pas possible. Les pesticides sont dus, non seulement par inhalation, mais aussi avec ce qu'on mange. Cela part d'un bon principe mais totalement irréaliste.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Lorsqu'on mesure les effets sur la santé, on en a aussi discuté en Commission de faire une mesure qui serait, par exemple, avec les collaborateurs une enquête de satisfaction. Apparemment, les collaborateurs de la commune sont beaucoup plus satisfaits aujourd'hui. Les mesures sont multiples simplement lorsqu'on parle d'une amélioration de la santé. Il faut mettre des mesures en place pour voir l'amélioration.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion.

Je vous relis les conclusions du rapport-préavis 2024/07 tel quel présenté :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/07,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

de prendre acte de la réponse au postulat de Madame la Conseillère Taisia Terretaz et Monsieur le Conseiller Guillaume Leuba intitulé « Pour une gestion différenciée et extensive des espaces verts ».

Je remercie les scrutateurs de lancer le vote.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est à **avec 48 OUI, 1 NON et 2 Abstentions** que le **rapport-préavis 2024/07 est accepté.**

Avant de poursuivre, je souhaite vous poser la question pour savoir si vous souhaitez arrêter le Conseil à minuit ou si vous souhaitez épuiser tout l'ordre du jour.

Est-ce que vous souhaitez poursuivre l'ordre du jour au-delà de minuit ?

Je remercie les scrutateurs de lancer le vote.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

C'est avec **30 OUI, 18 NON et 4 ABSTENTIONS** que nous allons finir l'ordre du jour.

8. Droit d'initiative

1. Interpellation de M. le Conseiller José Birbaum « Futures jonctions autoroutières d'Ecublens, Chavannes et Maladière ; où en est-on ? »

M. le Président

Selon notre règlement, l'interpellation doit être soutenue par 5 personnes pour être développée.

Est-ce que 5 personnes soutiennent cette interpellation ? C'est le cas.

Étant donné que M. Birbaum avait déjà développé son interpellation au dernier Conseil, il ne souhaite pas reprendre la parole pour la développer.

Est-ce que la municipalité a une réponse à donner ?

M. le Municipal Germain Schaffner

En préambule j'aimerais rappeler l'art 74 du règlement du Conseil, conforme à l'art. 34 de la loi sur les Communes (LC) :

« Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. ».

En conséquence la réponse de la Municipalité ne peut concerner que les activités communales et non le projet lui-même qui est géré par l'OFROU. La mise à l'enquête a été déposée par les services du Canton pour l'ensemble du projet aux différentes communes concernées.

Réponse aux questions posées

Question 1 : Quelles sont les oppositions formées par notre Commune dans le cadre des mises à l'enquête publique de 2018 et éventuellement ultérieures, concernant les futures jonctions autoroutières d'Ecublens, Chavannes et Maladière et quelles suite, les autorités compétentes leur ont-elles donné, notamment en ce qui concerne l'expropriation des terrains communaux ?

1. L'emprise sur la parcelle n° 1340 sise entre la Venoge et la RC76 ;
2. L'emprise sur la parcelle n° 70, soit le parking de la boule d'argent ;
3. Les mesures de compensation écologiques
4. Le cofinancement par l'OFROU et l'Etat de Vaud des mesures liées à la jonction autoroutière d'Ecublens ;
5. L'ouverture simultanée des jonctions de Chavannes et d'Ecublens ;
6. Les mesures antibruit ;
7. L'évacuation des eaux ;
8. La mobilité douce ;
9. Les conventions d'entretien

Question 2 : Y-a-t-il eu des oppositions éventuelles de tiers concernant la jonction d'Ecublens et quelle suite leur a-t-elles été donné ?

Conformément à ce qui a été exprimé en préambule, la Municipalité ne peut répondre à cette question.

Question 3 : Dans la mesure des informations dont la Municipalité dispose, ou pourrait disposer en s'informant auprès du SDOL ou de l'OFROU par exemple, quel est l'état d'avancement du projet dans son ensemble et, pour les jonctions d'Ecublens et de Chavannes en particulier, y a-t-il un nouveau planning établi ?

Conformément à ce qui a été exprimé en préambule, la Municipalité ne peut répondre à cette question et renvoie l'interpellateur aux organismes mentionnés dans la question.

Question 4 : Dans le cas où, effectivement, une nouvelle version de la jonction de Chavannes a été ou sera élaborée par l'OFROU, fera-t-elle l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête publique et, si oui, est-ce que cela concernera également la jonction d'Ecublens ?

La jonction d'Ecublens ne fera pas l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête.

Question 5 : Quel est l'avis de la Municipalité quant à la plausibilité que les jonctions soient effectivement ouvertes simultanément, comme demandé lors de la résolution précitée ?

La simultanéité de l'ouverture des jonctions d'Ecublens et de Chavannes (point n° 5 de l'opposition de la Ville d'Ecublens) a été acceptée par l'OFROU.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur le Conseiller communal José Birbaum.

M. le Président

J'ouvre la discussion sur la réponse de la municipalité.

M. le Conseiller José Birbaum

Vous faites une interprétation extrêmement étroite du mot interpellation, j'en prends acte. Je vais examiner la réponse sur le PV et je reviendrais éventuellement avec un autre acte.

M. le Président

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le point 8. Droit d'initiative ?

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Étant donné les longues discussions concernant la mobilité et des quartiers, je souhaite émettre un vœu concernant le développement urbanistique d'Ecublens ou des questions de mobilité, notamment au travers du développement des transports publics et des questions de durabilité des quartiers sont discutées.

J'émetts le vœu que la Municipalité d'Ecublens organise dans un avenir proche une séance d'information à l'attention du Conseil communal à propos

- ⇒ Des quartiers durables, notamment au travers du label « SEED »
- ⇒ Des solutions de mobilité agiles et modulables telles que pratiquées par d'autres communes qui pourraient être mis en place p.ex.
 - Entre l'EPFL et Vallaire
 - Au sein du quartier de Vallaire lui-même pour assurer la logistique entre les bâtiments
 - Sur la Plaine du Croset

Et de profiter de l'occasion pour nous exprimer les intentions de la Municipalité sur ces 2 sujets

- ⇒ Eco-quartiers
- ⇒ Mobilité modulable

⇒ Annexe 9

Mme la Conseillère Maya Frühauf

J'aimerais au nom de plusieurs Conseillers communaux déposer un postulat.

Il s'agit toujours de mobilité. « Quel est le potentiel d'un plan de mobilité pour l'administration communale d'Ecublens ? ». Il me semble que le contexte ainsi que le

côté législatif demande aux entreprises, entités de plus de 50 personnes d'implanter un plan de mobilité. Il me semble opportun que la commune se dote d'un tel plan. On aimerait encourager la commune à saisir l'offre que propose le canton de Vaud pour faire un état des lieux et établir le potentiel d'un tel plan que ce soit économique et climatique. Nous allons développer ce postulat dans une prochaine séance.

⇒ **Annexe 10**

M. le Président

Suite au départ de 3 Conseillers MM. Atanasov Vanco, Nader Donzel et Jacky Leimgruber, nous passons à 50 Conseillères et Conseillers, la majorité des membres présents est de 26.

Mme la Conseillère Maïté Perez Chevallaz

Je suis toujours surprise de voir autant de voitures parkées devant l'abris de la protection civile au collège du Croset (certaines voitures avec le logo de la protection civile et d'autres voitures appartenant probablement aux personnes astreintes à la protection civile).

Vu le nombre de jeunes enfants qui passent sur ce chemin, est-ce vraiment judicieux de permettre que ces voitures stationnent juste devant l'abri ?

Est-ce qu'un règlement communal existe au sujet de ces places de stationnement ?

Vu le parking souterrain du collègue Croset-Parc et le grand parking du Centre commercial, la Municipalité ne devrait-elle pas trouver une solution à ce problème qui existe depuis de nombreuses années, vu que c'était déjà le cas quand mes enfants étaient scolarisés au Croset ?

⇒ **Annexe 11**

Mme la Conseillère Inès Bortis Bagnoud

Dans notre journal Ecublens info, nous avons une section résumant les préavis de la Municipalité et des décisions du Conseil communal avec les résultats de vote.

Curieusement, seuls les préavis de la Municipalité sont résumés. Les décisions du Conseil communal, motion, interpellation, postulat, ne sont pas reportées. C'est le cas, par exemple, pour la dernière résolution acceptée pour la route de Reculan qui n'est pas mentionnée dans cette section.

Je pense que la population a le droit d'être informée par le journal de la commune et l'ensemble de ces décisions fera mieux reflétés les activités et les préoccupations des membres élus du Conseil communal.

Par ce vœu, je souhaiterais que cette section du journal communal présente l'ensemble des décisions qui ont été votée par le conseil.

⇒ **Annexe 12**

Mme la Conseillère Daniela Miéville

À la suite d'un mail, on a eu l'information que le site internet de la commune ne fonctionne plus très bien. J'ai pu constater que c'est compliqué pour aller sur l'extranet,

certain navigateurs ne fonctionnent pas, d'autres oui. Des liens ne jouaient pas. Je sais qu'ils sont en train de travailler dessus et je tiens à ne pas recevoir de papier. C'est pour cela que c'est bien si on peut le consulter en ligne.

J'en profite pour signaler que les vœux n'ont toujours pas été mise à jour, malgré les plusieurs demandes de Mme Passaro. Elle a mis à jour le document de tous les vœux et interpellations. Je la remercie pour son travail.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je voulais juste compléter ce que vient de dire Mme Miéville. J'ai déjà informé M. Croche vendredi dernier que je n'avais pas accès à un certain nombre de documents. Il m'a répondu qu'il fallait seulement prendre le lien sur l'extranet. Durant toute la semaine, il y a eu des problèmes avec ces documents.

9. Communications municipales écrites et orales

M. le Président

J'ouvre la discussion sur la communication municipale écrite

1. Projet de liaison verticale au Pont-Bleu – Suite de l'étude préliminaire
2. Développement et agrandissement de la canopée

Nous passons maintenant aux réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité. Nous n'avons pas reçu de réponse écrite à ce sujet.

Est-ce que la municipalité demande la parole sur ce point ?

Est-ce que la municipalité souhaite prendre la parole pour des communications orales ? Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

10. Divers

M. le Président

Nous passons aux Divers. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Je voudrais vous parler du lutrin de gauche. Qu'est-ce qu'un lutrin ? C'est ce que vous voyez en face moi, c'est un porte document. Je dirais qu'il est très bien utilisé par les gens qui se rendent de l'autre côté de la salle et qu'il serait très utile de ce côté-là aussi. J'aimerais qu'on ait une égalité des chances. J'encourage le responsable en question de pouvoir nous équiper d'une manière équitable.

M. le Président

Je vous remercie pour la qualité des débats.

L'ordre du jour étant épuisé, je clos la séance. Je vous rappelle que notre prochain conseil a lieu dans cette même salle le 27 juin à 19h.

Avant de quitter la salle, je vous prie de ramener votre zapette auprès de nos scrutateurs. Je vous en remercie et je vous souhaite une excellente suite de semaine.

Il est 23h56.

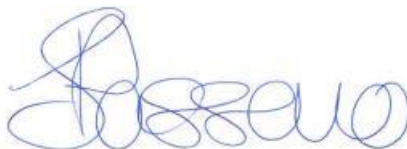
Le Président



Charles Koller



La Secrétaire



Silvana Passaro

Annexes :

- 1- Lettre de démission du Conseil de Mme la Conseillère Olive Ducry, groupe PSIG
- 2- Lettre de démission du Conseil de M. le Conseiller Carlos Esteban Romeo, groupe PSIG
- 3- Mail du Greffe, préavis 2024/06
- 4- Courrier du retrait d'opposition de M. le Conseiller Renzo Posega
- 5- Courrier du retrait d'opposition de Mme Maria Guadalupe Tevez
- 6- Courrier du retrait d'opposition de M. le Conseiller Michele Mossi
- 7- Courrier du retrait d'opposition de Mme la Conseillère Maya Frühauf
- 8- Courrier du retrait d'opposition de M. le Conseiller Daniel Sage
- 9- Vœu de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb
- 10- Postulat de Mme la Conseillère Maya Frühauf
- 11- Question de Mme le Conseillère Maïte Perez Chevellaz
- 12- Vœu de Mme la Conseillère Inès Bortis Bagnoud

Olive Ducry
Rte de Vallaire 6,
1024 Ecublens

Ecublens, le 29 mai 2024

Objet : Démission de mon poste de conseillère communale

Monsieur Président,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste de conseillère communale avec effet immédiat.

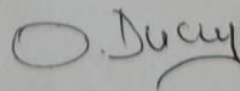
Cette décision n'a pas été facile à prendre, mais elle est rendue nécessaire en raison de mes engagements professionnels et académiques. En effet, en dehors de mes études d'infirmière, je travaille de nuit. Malheureusement, mes horaires de travail coïncident souvent avec les séances du conseil communal, ce qui m'empêche de participer activement et efficacement aux travaux du conseil.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour la confiance que vous et les membres du conseil m'avez accordée durant mon mandat. J'ai beaucoup appris et apprécié travailler aux côtés de collègues dévoués à notre communauté.

Je suis convaincue que ma démission permettra à quelqu'un d'autre, ayant plus de disponibilité, de mieux servir notre communauté et de contribuer pleinement aux travaux du conseil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame le/la Président(e), l'expression de mes salutations distinguées.

Olive Ducry



Carlos Romeo Esteban
Chemin du Bochet 20
1024 Ecublens
marycordobes75@hotmail.com
0767720498
03.06.2024

Monsieur Charles Koller, Président du Conseil communal d'Ecublens

Objet : Lettre de démission du Conseil communal

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner dès ce jour de mes fonctions de conseiller communal.

En raison de contraintes personnelles, je ne suis plus en mesure de m'engager pleinement dans mes responsabilités communales et de ce fait, je préfère céder mon siège. Cette décision n'altère en rien mon engagement pour les valeurs défendues par le PSiG, que je continuerai à soutenir et à promouvoir avec conviction.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de ma démission, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Carlos Romeo Esteban



De: Besson Pascal Pascal.Besson@ecublens.ch
Objet: RE: Préavis 2024-06 PA Vallaire - retrait d'opposition et chapitre
Date: 13 juin 2024 à 15:21
À: President Conseil President.Conseil@ecublens.ch
Cc: Croce Nicolas Nicolas.Croce@ecublens.ch, Besson Cyril Cyril.Besson@ecublens.ch, Radice Jean-Louis Jean-Louis.Radice@ecublens.ch, Maeder Christian Christian.Maeder@ecublens.ch

BP

Monsieur le Président,

En complément à notre entretien téléphonique, je vous transmets le mail du Service de l'urbanisme relatif aux retraits d'opposition

Avec mes meilleures salutations.

[cid:image005.png@01DABDA5.56AB4790]

Pascal Besson
Secrétaire municipal

Commune d'Ecublens/VD
Greffé municipal
Chemin de la Colline 5
Case postale 133
CH - 1024 Ecublens/VD
Tél. + 41 21 695 33 12
pascal.besson@ecublens.ch<<mailto:pascal.besson@ecublens.ch>>
Découvrez Ecublens sous un autre angle : <<https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=mnJVOTn4qLg>>

De : Besson Cyril
Envoyé : jeudi 13 juin 2024 13:00
À : Besson Pascal <Pascal.Besson@ecublens.ch>; Radice Jean-Louis <Jean-Louis.Radice@ecublens.ch>; Maeder Christian <Christian.Maeder@ecublens.ch>
Cc : Croce Nicolas <Nicolas.Croce@ecublens.ch>
Objet : Préavis 2024-06 PA Vallaire - retrait d'opposition et chapitre
Importance : Haute

Bonjour,

Pour votre information, le Service de l'urbanisme a reçu plusieurs retraits d'oppositions dans l'intervalle entre le dépôt du préavis pour l'adoption du Plan d'affectation Vallaire et le Conseil communal de ce jour.

Opposants ayant retiré leur opposition (avec n° dans le préavis) :

- M. Renzo Posega (n°21)
- Mme Maria Guadalupe Tevez (n°22)
- M. Michele Mossi (n°31)
- Mme Maya Frühauf (n°32)
- M. Daniel Sage (n°33)

Suite à ces différents retraits, les chapitres suivant du préavis, concernant les réponses spécifiques aux différentes oppositions retirées, deviennent caduques :

- 9.1.12
- 9.1.13
- 9.1.14
- 9.1.15
- 9.1.16
- 9.1.17
- 9.1.18 partiellement : paragraphes 1 et 3

Je laisse le Greffe ou la Municipalité voir comment partager cette information avec le Président du Conseil en vue de la séance du Conseil communal.

Je me tiens à disposition pour tout complément.

Avec mes meilleures salutations

[LOGO_ECUBLENS]

Cyril Besson
Chef de service

Commune d'Ecublens/VD
Service de l'urbanisme
Chemin des Esserts 5
Case postale 133
CH - 1024 Ecublens/VD
Tél. + 41 21 695 60 81
cyril.besson@ecublens.ch<<mailto:cyril.besson@ecublens.ch>>

[cid:image004.png@01DABDA5.1F01B4F0]

winmail.dat



MICHELE MOSSI, CH. DE MONTANEY 14, 1024 ÉCUBLENS, SUISSE

Greffe municipale
Mon Repos
Ch. de la Colline 5,
Case postale 133
1024 Ecublens

Ecublens, le 12 juin 2024

RETRAIT OPPOSITION À LA MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE - DOSSIER 2978 (PA VALLAIRE)

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Comme préannoncé lors de la séance de commission chargée du traitement du préavis 2024/06 consacré au PA Vallaire, par la présente je vous confirme le retrait de mon opposition audit PA déposée en date du 8 décembre 2023.

Salutations distinguées.



Signé numériquement
par Michele Mossi
Date : 12.06.2024

Michele Mossi

Maya Frühauf
Ch. De la Colline 17
1024 Ecublens

Vu par la Municipalité le :	
Original Copie transmis le : 10.6.24	
A :	M. Padoa
Bâtiments	Urbanisme
Culture	CH
Social	RH
Finances	Pol Ouest
Ecoles	Greffé
Travaux	X Président du Conseil Communal
Pour :	Ecublens, le 7 juin 2024
10 JUIN 2024	
Reférence dossier :	

Enquête publique 2978 (PA Vallaire)

Retrait d'opposition

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je vous fais part de mon souhait de retirer mon opposition au Plan d'affectation de Vallaire et je saisis l'occasion de vous remercier pour le rapport détaillé de notre entrevue de conciliation. Je vous prie de m'excuser de ce courrier tardif, je pensais que seul le maintien de l'opposition devait être notifié, dans le respect des délais légaux.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à mon courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes meilleures salutations.


Maya Frühauf

Daniel Sage
Chemin des Clos 69
1024 Ecublens

Commune d'Ecublens
Mon Repos
Chemin de la Colline 5
Case postale 133
1024 Ecublens

Vu par la Municipalité le :	
Original / Copie transmis le : 10.6.24	
A : M. Radtke	
Bâtiments	Urbanisme
Culture	CH
Social	RH
Finances	PclQuest
Ecoles	Greffé
Travaux	X. Président Comm. communale
10 JUIN 2024	
Pour : suite ult.	
Référence dossier :	

Ecublens, le 6 juin 2024

Objet : Retrait de l'opposition à l'enquête publique 2978 (PA Vallaire)

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je vous fais part de mon souhait de retirer mon opposition à l'enquête publique 2978 (PA Vallaire) du 9 décembre 2023. Je remercie le service de l'urbanisme pour la rédaction du PV qui relate bien nos échanges lors de la réunion de conciliation.

Je vous prie de croire, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes meilleures salutations.



Daniel Sage

Maria Guadalupe TEVEZ
Ch. de Montaney 44
1024 Ecublens

Service de l'urbanisme, constructions et mobilité	
Reçu le:	30 MAI 2024
Doss./projet:	D. 2978
Suite:	

Grefte municipale
Mon Repos
Ch. de la Colline 5,
Case postale 133
1024 Ecublens

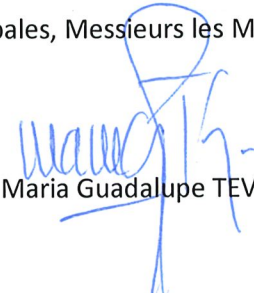
Ecublens, le 27 Mai 2024

Levée d'opposition: mise à l'enquête publique - dossier 2978 (PA Vallaire)

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l'enquête du Plan d'Affectation Vallaire (dossier 2978), je manifeste par ce courrier ma volonté de **retirer mon opposition** à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.


Maria Guadalupe TEVEZ

Service de l'urbanisme, constructions et mobilité	
Reçu le:	30 MAI 2024
Doss./projet:	D. 2978
Suite:	

Renzo Posega
Ch. de Montaney 44
1024 Ecublens

Greffé municipale

Mon Repos
Ch. de la Colline 5,
Case postale 133
1024 Ecublens

Ecublens, le 27 Mai 2024

Levée d'opposition: mise à l'enquête publique - dossier 2978 (PA Vallaire)

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l'enquête du Plan d'Affectation Vallaire (dossier 2978), je manifeste par ce courrier ma volonté de **retirer mon opposition** à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.

Renzo POSEGA





Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens, le 13.06.2024

VŒU de **Frédérique Landry-Reeb** émis lors du CC 13.06.24.

Pour une séance d'information « Mobilité » et « Durabilité des quartiers » à Ecublens

Etant donné les discussions animées ayant eu lieu lors de notre Conseil communal du jour, où des questions de

- Durabilité des quartiers
- Mobilité au travers du développement de transports publics

à Ecublens,

J'émetts le vœu que la Municipalité d'Ecublens **organise dans un avenir proche une séance d'information** à l'attention du Conseil communal à propos

- Des quartiers durables, notamment au travers du label « SEED »
- Des solutions de mobilité agiles et modulables telles que pratiquées par d'autres communes qui pourraient être mis en place p.ex.
 - Entre l'EPFL et Vallaire
 - Au sein du quartier de Vallaire lui-même pour assurer la logistique entre les bâtiments
 - Sur la Plaine du Croset

Et de profiter de l'occasion pour nous **exprimer les intentions de la Municipalité** sur ces 2 sujets

- Eco-quartiers
- Mobilité modulable

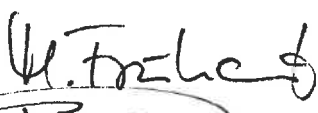
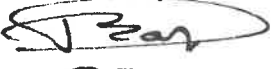
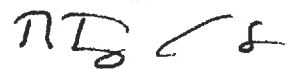
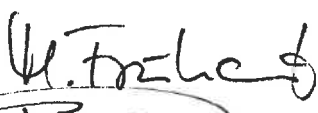
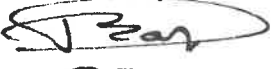
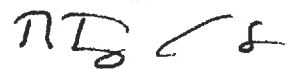
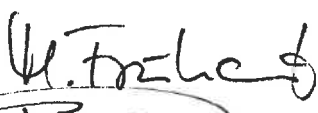
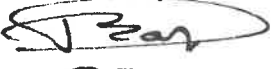
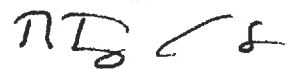
Frédérique Landry-Reeb

Frédérique Landry-Reeb



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 13.06.2024

Type :	☒ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement														
☐ Autre (préciser) :																	
Postulat: Quel est le potentiel d'un plan de mobilité pour l'administration communale d'Ecublens ? Un plan de mobilité (PdM) est un outil de gestion permettant d'initier des changements significatifs dans les habitudes de déplacement domicile-travail des collaborateur·trice·s des entreprises et des institutions publiques. Ce plan se compose d'un ensemble de mesures cohérentes et responsables visant à promouvoir une mobilité plus durable, capable de répondre aux problèmes liés au trafic motorisé, à la pénurie de parkings et au défi climatique. De nombreuses entreprises et institutions publiques ont déjà mis en place un PdM pour leurs employé·e·s, améliorant ainsi leurs conditions de vie et de travail. Le Canton de Vaud encourage vivement les entreprises et les institutions publiques de plus de 50 collaborateur·trice·s à adopter des PdM dès maintenant. Actuellement, le Canton propose gratuitement de réaliser un état des lieux couvrant à la fois les caractéristiques de la mobilité des employés et les offres de déplacements alternatives à la voiture individuelle. Ce diagnostic permet de déterminer le potentiel réel d'un PdM à travers trois indicateurs économiques clairs (CHF, CO2, m²). Il est probable que le potentiel de la commune d'Ecublens soit assez élevé, car les services communaux et les écoles de notre commune sont bien desservis par des transports publics (TP) performants, et une majorité des collaborateur·trice·s ont des horaires standards. Par ce postulat, nous demandons donc que la Municipalité fasse établir le potentiel d'un PdM en vue de sa mise en place pour l'administration communale. Les signataires enjoignent la Municipalité à ne pas manquer cette étape cruciale pour Ecublens, qui représente l'une des mesures à mettre en oeuvre dans le cadre du Plan Climat communal. Signatures : <table border="0"><thead><tr><th>Nom, Prénom, Signature</th><th></th></tr></thead><tbody><tr><td>FRCHAUF MAYA</td><td></td></tr><tr><td>SAGE DANIEL</td><td></td></tr><tr><td>PEREZ CHEVALAZ MAITE</td><td></td></tr><tr><td>Ibarrde Aitor</td><td></td></tr><tr><td>Süss Sebastian</td><td></td></tr><tr><td>Boeris Degnoud Ines</td><td></td></tr></tbody></table>				Nom, Prénom, Signature		FRCHAUF MAYA		SAGE DANIEL		PEREZ CHEVALAZ MAITE		Ibarrde Aitor		Süss Sebastian		Boeris Degnoud Ines	
Nom, Prénom, Signature																	
FRCHAUF MAYA																	
SAGE DANIEL																	
PEREZ CHEVALAZ MAITE																	
Ibarrde Aitor																	
Süss Sebastian																	
Boeris Degnoud Ines																	
Nom, prénom :																	
Signature :																	

Signatures :

Nom, Prénom, Signature

Gabriel Christine
Luye, Rémy Enga
Céline Zufferey
Frédérique Landry-Reeb


Luye, Rémy Enga

Frédérique Landry-Reeb

Postulat: Quel est le potentiel d'un plan de mobilité pour l'administration communale d'Ecublens ?

Un plan de mobilité (PdM) est un outil de gestion permettant d'initier des changements significatifs dans les habitudes de déplacement domicile-travail des collaborateur·trice·s des entreprises et des institutions publiques. Ce plan se compose d'un ensemble de mesures cohérentes et responsables visant à promouvoir une mobilité plus durable, capable de répondre aux problèmes liés au trafic motorisé, à la pénurie de parkings et au défi climatique. De nombreuses entreprises et institutions publiques ont déjà mis en place un PdM pour leurs employé·e·s, améliorant ainsi leurs conditions de vie et de travail.

Le Canton de Vaud encourage vivement les entreprises et les institutions publiques de plus de 50 collaborateur·trice·s à adopter des PdM dès maintenant. Actuellement, le Canton propose gratuitement de réaliser un état des lieux couvrant à la fois les caractéristiques de la mobilité des employés et les offres de déplacements alternatives à la voiture individuelle. Ce diagnostic permet de déterminer le potentiel réel d'un PdM à travers trois indicateurs économiques clairs (CHF, CO₂, m²). Il est probable que le potentiel de la commune d'Ecublens soit assez élevé, car les services communaux et les écoles de notre commune sont bien desservis par des transports publics (TP) performants, et une majorité des collaborateur·trice·s ont des horaires standards.

Par ce postulat, nous demandons donc que la Municipalité fasse établir le potentiel d'un PdM en vue de sa mise en place pour l'administration communale. Les signataires enjoignent la Municipalité à ne pas manquer cette étape cruciale pour Ecublens, qui représente l'une des mesures à mettre en œuvre dans le cadre du Plan Climat communal.

ARGUMENTAIRES

5 bonnes raisons pour mettre en place un PdM maintenant

- **Etre un employeur moderne et responsable.** Un PdM permet d'améliorer le bien-être des employés en encourageant une mobilité plus active. En proposant des mesures incitatives intéressantes, la commune deviendrait un employeur attrayant, affichant sa détermination climatique.
- **Valoriser notre domaine public.** Ecublens se distingue par un domaine public restreint, une réalité évidente lorsqu'il s'agit de lancer des projets d'arborisation ou d'extensions de bâtiments scolaires. Dans le même temps nous gaspillons des espaces publics en les dédiant à des parkings gratuits. Ces espaces pourraient être bien mieux utilisés, soit en les monétisant (parkings payants), soit en les végétalisant.

- **Diminuer le trafic.** En proposant un ensemble de mesures ciblées aux comportement individuel de collaborateur·trice·s, est un très moyen prouvé efficace d'avoir un report modal effectif vers les TP et mobilité active (MA). De très nombreux administrations et de très nombreuses entreprises montrent tous les jours que cela fonctionne.
- **Préparer notre domaine public pour le personnel cantonal des Ecoles.** Le Canton de Vaud travaille en ce moment à un PdM pour l'ensemble de son personnel. Ce PdM cantonal devrait prochainement proposer un ensemble sur des mesures pour inciter à des déplacements plus durable, y. compris pour les collaborateur·trice·s travaillant dans les écoles des communes. C'est donc en parfaite synchronisation avec le Canton que la Commune d'Ecublens pourrait se doter du règlement des stationnement des employés cantonaux sur le domaine public communal.
- **Être une commune exemplaire agissant pour son plan climat.** La mise en place d'un PdM est clairement stipulée dans la mesure 3.2.11 du PCC. Elle relève aussi à juste titre que le plan de mobilité pour le personnel communal aura valeur d'exemple : en adoptant un plan ambitieux, la Commune peut montrer la voie à suivre, non seulement aux citoyens mais également à d'autres entreprises, institutions qui pourraient s'en inspirer pour mettre en place des politiques similaires. A noter que la commune offre des subventions par le biais du Fonds d'encouragement aux entreprises désireuse de à mettre un PdM.
- **Se mettre en règle.** Les entreprises et les institutions de plus de 50 employés ont l'obligation légale de mettre en place un PdM

5 préjugés à propos des PdM qui n'ont plus lieu d'être

Malheureusement, les PdM ont une mauvaise image au sein de la population. Ils sont l'objet de stéréotypes rétrogrades qu'il est largement temps de dépasser et d'entrer dans l'ère moderne.

- **Les PdM sont lourds et rigides.** Faux. Nous avons suffisamment de recul pour mettre en place un PdM en bonne intelligence basé sur des modèles existants. Les RH connaissant bien les employés doivent en mesure de proposer des solutions personnalisées et de s'adapter aux cas particuliers, employés atteints dans leur santé, employés sans solution raisonnable de TP/MA, employé temporaires.
- **Les mises en place PdM pourraient créer une mauvaise ambiance de travail.** Faux. Avec des objectifs bien expliqués et les règles d'attribution transparentes, les PdM sont introduits facilement et agissent bien au contraire un élément fédérateur du groupe. Tous de l'apprenti aux chefs de services se retrouvent dans les mêmes conditions par rapport à leur pendularité. L'ambiance générale de

travail sera d'autant plus détendue qu'un nombre d'employés vont être moins sous tension pour leur déplacement. Le rôle des RH est bien entendu déterminant pour proposer des solutions correspondant aux mobilités du personnel, y.c. au moment de l'engagement, un peu comme les RH arrive à proposer des formations continue.

- **Les PdM vont limiter les possibilités de recrutement.** Faux. C'est un préjugé dont l'origine repose sur le modèle désuet de l'employé moyen qui se rend forcément en voiture à son travail (dans le Canton 53% des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture, c'est beaucoup dans les zones urbaines). Offrir des meilleures conditions de TP/MA est un argument que la plupart des recruteurs utilise pour recruter les meilleures.
- **Les PdM sont coûteux.** Faux. Les mesures incitatives sont en principe financées par les le loyer perçus sur les parcs de stationnement du domaine public. Les coûts administratifs et la gestion des RH devraient être en principe prélevés dans le fonds de dev. durable.
- **Les PdM sont injustes.** Faux. La commune propose à ses collaborateur·trice·s une place de stationnement gratuite à durée illimitée et la commune en supporte les coûts de construction (10'000 CHF en surface) et d'entretien (2'000 CHF). Cette pratique équivaut à octroyer une subvention aux automobilistes, alors qu'en parallèle, les utilisateurs d'autres modes de transports ne reçoivent aucune compensation financière ou en nature. Avec nos impôts, nous subventions les automobilistes.

Vers le site cantonal, diagnostic gratuit

AUTRES CITATIONS

Exemple de la Ville de Nyon

“33 mesures ont été mises en place depuis 2008, dont le ½ tarif à tous les collaborateur·trices, le stationnement payant, mise à disposition de véhicule Mobility de véhicules électriques, le subventions aux abonnements de TP. Le bilan est très satisfaisant: forte diminution des déplacements en voitures, amélioration de la conditions de travail.”

Site internet: les plan de mobilité c'est le bon moment

<https://www.vd.ch/index.php?id=2020912>

Arguments des TPG

Qu'est-ce qu'un plan de mobilité ? “Un plan de mobilité est un ensemble de mesures qui visent à favoriser l'usage de modes de transport durable, tels que le transport public, la marche, le vélo et le covoiturage, que ce soit pour les déplacements pendulaires ou professionnels. L'objectif est de réduire l'utilisation des véhicules individuels motorisés. Il permet de structurer la démarche efficacement tout en encourageant et facilitant le

changement des habitudes de déplacement des collaborateurs et collaboratrices. La réalisation d'un plan de mobilité permet d'obtenir une cartographie précise des besoins en mobilité. Le diagnostic préalable représente une réelle opportunité d'analyse des habitudes de déplacement des employé-es. La démarche favorise la cohésion sociale et l'équité de traitement, et contribue à l'amélioration de la santé de tout un chacun lorsque l'utilisation des modes de transport durable, tels que la marche et le vélo, est encouragée. Inciter le personnel à utiliser d'autres modes de transport plus durables contribue à réduire le nombre de véhicules qui circulent en ville et sur la ceinture urbaine. Moins de distances parcourues en véhicules individuels motorisés équivaut à moins de consommation de carburant, moins de nuisances sonores et moins d'émissions polluantes. Le plan de mobilité est un levier majeur pour diminuer l'empreinte carbone d'une entreprise et participer ainsi à la décarbonation du territoire. " TPG

Un plan de mobilité de site, pourquoi?

Un plan de mobilité de site vise à réduire l'utilisation de la voiture individuelle liée aux activités de plusieurs entreprises au sein d'une même zone d'activités. Il permet de mutualiser certaines mesures entre les entreprises, de renforcer leur efficacité et d'en partager les coûts. Nos déplacements génèrent 40% des émissions vaudoises de CO₂, dont 95% proviennent des voitures. Avec un plan de mobilité de site vous contribuez à diminuer le trafic et à réduire la consommation d'énergie. 1) Grâce à un comportement responsable, vous vous positionnez comme zone d'activités attractive et compétitive. Vous optimisez vos ressources en partageant les coûts et en mutualisant les espaces de stationnement. Vous améliorez l'accessibilité au site par d'autres modes de déplacements. Vous appuyez l'action des collectivités publiques qui œuvrent au même but dans l'aménagement du territoire et des transports." Site internet: les plan de mobilité c'est le bon moment <https://www.vd.ch/index.php?id=2020912>

"En effet, se déplacer pour se rendre au travail a un coût financier, quel que soit le mode de transport utilisé, et il est de surcroît source de fatigue voire de stress. De même, la gestion de la mobilité professionnelle représente aussi un enjeu de ressources humaines et de santé au travail." Site internet: les plan de mobilité c'est le bon moment <https://www.vd.ch/index.php?id=2020912>

Question à la Municipalité - Conseil communal du 13.06.2024

Je suis toujours surprise de voir autant de voitures parquées devant l'abris de la protection civile au collège du Croset (certaines voitures avec le logo de la protection civile et d'autres voitures appartenant probablement aux personnes astreintes à la protection civile).

Vu le nombre de jeunes enfants qui passent sur ce chemin, est-ce vraiment judicieux de permettre que ces voitures stationnent juste devant l'abris ?

Est-ce qu'un règlement communal existe au sujet des ces places de stationnement ?

Vu le parking souterrain du collègue Croset-Parc et le grand parking du Centre commercial, la Municipalité ne devrait-elle pas trouver une solution à ce problème qui existe depuis de nombreuses années, vu que c'était déjà le cas quand mes enfants étaient scolarisés au Croset ?

Merci de votre attention.

Maite Perez Chevallaz





**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 13 juin 2024

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Vœu « Présenter toutes les décisions du Conseil communal dans le journal Ecublens Info »			
Dans notre Journal « Ecublens Info » nous avons une section « Résumé des préavis de la Municipalité et des décisions du Conseil communal » avec les résultats de vote. Or, curieusement, seuls les préavis de la Municipalité sont résumés ; les décisions du Conseil communal émanant de postulats, motions, interpellations et résolutions ne sont pas reportés ! C'est le cas, par exemple pour la dernière résolution acceptée sur la sécurisation de la Route de Reculan qui n'est pas mentionné dans cette section. Je pense que la population est en droit d'être informé par le journal de la commune de l'ensemble de ses décisions afin mieux refléter ses activités et les préoccupations des membres élus du Conseil communal. Par ce vœu, je souhaiterais que cette section du Journal communal présentent l'ensemble des décisions qui ont été voté par le conseil.			
Ines Bortis			